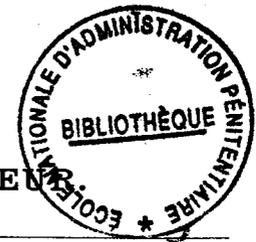


STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR

L'ANNEE 1885.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



15497

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1885.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DES SERVICES & DES DIVERS ÉTABLISSEMENTS,

PRÉSENTÉ

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. L. HERBETTE

CONSEILLER D'ÉTAT,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE.

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1888

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Administration pénitentiaire.

1^{er} BUREAU

NOTE

CONCERNANT LA PUBLICATION DES VOLUMES

DE STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

A raison des avantages sérieux qui devaient en résulter pour le travail des détenus, pour le service public et pour le budget de l'État, l'impression des importants tableaux et volumes de statistique pénitentiaire a été organisée en régie à la maison centrale de Melun. On n'a pas à insister sur les efforts, la peine et le temps que devait coûter une organisation semblable, notamment pour l'installation des ateliers, pour la constitution du matériel, pour la préparation d'un personnel que les libérations renouvellent nécessairement, pour les multiples opérations qu'exige le fonctionnement d'une imprimerie, surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages contenant 500 pages de chiffres.

A ces difficultés, actuellement résolues de manière décisive, s'ajoutait une cause d'inévitables retards, tant qu'il fallait attendre la production des comptes généraux du Ministère de l'intérieur pour présenter la situation définitive des dépenses de chaque exercice afférentes aux services pénitentiaires. De là les lenteurs de publication auxquelles il sera désormais mis fin dans l'intérêt même du public et du service.

Des dispositions seront prises pour que, sauf circonstances exceptionnelles, les renseignements statistiques d'une année soient imprimés et publiés dans le courant de l'année suivante. Le volume de 1886, qui est à l'exécution, sera livré dans le plus bref délai possible.

VU :

Pour le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,

Le Conseiller d'État,

Directeur de l'Administration pénitentiaire,

L. HERBETTE.

Paris, le 1^{er} novembre 1888.



STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1885.

(34^e année).

RAPPORT

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1885.

Ce travail comprend, avec les tableaux et les chiffres, un rapport qui en fait ressortir les principaux résultats. Il se divise en six parties :

- 1° Service des transfèrements ;
- 2° Maisons centrales et pénitenciers agricoles ;
- 3° Établissements d'éducation correctionnelle ;
- 4° Prisons de courtes peines ;
- 5° Dépôt des condamnés aux travaux forcés (Saint-Martin-de-Ré) ;
- 6° Dépenses et état du personnel.

Les principaux décrets, arrêtés, circulaires, instructions ou documents adressés dans le courant de l'année aux agents de l'administration pénitentiaire sont reproduits à la fin du volume.

Les trois tableaux ci-dessous présentent dans une récapitulation générale, l'effectif au 31 décembre 1885, la population moyenne et le nombre des journées de détention pour la France et l'Algérie :

	EFFECTIF au 31 décembre 1885.		EFFECTIF au 31 décembre 1884.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Longues peines	14.583	1.944	14.503	2.005
Courtes peines	24.557	4.026	24.195	4.060
Éducation correctionnelle.....	5.468	1.221	5.763	1.318
Totaux.....	44.608	7.191	44.461	7.383
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	51.799		51.844	

	POPULATION MOYENNE en 1885.		POPULATION MOYENNE en 1884.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Longues peines.....	14.515	1.982	14.668	2.111
Courtes peines.....	23.016	4.155	22.879	4.206
Éducation correctionnelle.....	5.547	1.251	5.890	1.358
Totaux.....	43.078	7.388	43.437	7.675
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	50.466		51.112	

	JOURNÉES DE DÉTENTION en 1885.		POPULATION MOYENNE en 1885.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
France	14.041.687	2.642.087	38.471	7.239
Algérie.....	1.681.549	54.342	4.607	149
Totaux.....	15.723.236	2.696.429	43.078	7.388
TOTAUX GÉNÉRAUX..	18.419.665		50.466	

LONGUES PEINES

France. — Les maisons centrales, les pénitenciers agricoles de la Corse, ainsi que le quartier spécial destiné aux aliénés dans la maison centrale de Gaillon, contenaient au 31 décembre 1885 une population de 12.809 hommes et 1.876 femmes, au lieu de 12.737 et 1.943 au 31 décembre 1884.

Si l'on cherche, d'autre part, les chiffres de populations moyennes résultant de la division du total des journées de détention par le nombre de jours de l'année, on obtient les chiffres de 12.770 pour le sexe masculin et 1.913 pour le sexe féminin, au lieu de 12.934 et 2.044 en 1884.

Il a été compté 1.347 individus de nationalité étrangère, savoir 1.259 hommes et 88 femmes ; soit 9,86 p. 100 et 4,69 p. 100 des effectifs totaux.

La répartition suivant l'âge, la durée de la captivité, l'état civil, la religion, les professions, avait peu varié d'une année à l'autre.

On remarquait une diminution du nombre d'individus ayant des antécédents judiciaires, insignifiante pour les femmes, mais assez importante pour les hommes (69,64 p. 100 au lieu de 76,44).

Sous le rapport de l'instruction, il n'y a aucun fait intéressant à relever ; l'enseignement a été donné avec le même soin que les années précédentes et les résultats obtenus étaient à peu près semblables.

L'état disciplinaire dénotait une légère augmentation du nombre des infractions, quoique la population moyenne eût été inférieure, comme on l'a vu plus haut. Elles avaient le même caractère qu'en 1884. Cependant le nombre des évasions avait diminué dans une notable proportion, ainsi que celui des tentatives d'évasion.

L'état sanitaire était plus favorable que l'année précédente. Si le rapport des décès à la population moyenne est sensiblement le même, si, d'autre part, le rapport des décès au nombre des malades traités est légèrement supérieur, on remarque pourtant une diminution considérable du nombre de journées d'infirmierie.

Algérie. — Pour les maisons centrales et le pénitencier agricole d'Algérie, l'effectif au 31 décembre 1885 avait diminué de 193 hommes et augmenté de 6 femmes. Les populations moyennes n'indiquaient qu'une diminution de 30 hommes, le nombre des femmes étant égal à celui de l'année précédente.

On comptait 175 hommes et 10 femmes de nationalité étrangère, soit 12,17 et 14,71 p. 100. En 1884, les proportions étaient seulement de 10,42 et 8,06 p. 100.

Le nombre des musulmans était de 749, soit 52,08 p. 100, contre 60,15 p. 100 en 1884 et 63,26 p. 100 en 1883, pour le sexe masculin.

L'état disciplinaire a été plus satisfaisant qu'en 1884 pour les hommes; pour les femmes, au contraire, le nombre des infractions avait presque doublé.

Au point de vue sanitaire, il convient de signaler une augmentation sensible du nombre des décès, due surtout aux maladies de l'appareil respiratoire et aux fièvres.

Saint-Martin-de-Ré. — Le dépôt des condamnés aux travaux forcés a contenu, en 1885, 1.089 individus, parmi lesquels 730 ont été embarqués à destination de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane. Au 31 décembre 1885, il restait un effectif de 336.

La composition du contingent entré dans l'établissement, durant le cours de l'année, ne diffère pas sensiblement de celle de 1884. Il convient cependant de noter que le nombre des étrangers s'est élevé de 105 à 135.

L'état sanitaire, l'état disciplinaire et le travail ne donnent lieu à aucune observation importante.

COURTES PEINES

Au 31 décembre 1885, le total de la population des maisons départementales, chambres et dépôts de sûreté en France et en Algérie était de 24.557 individus du sexe masculin et 4.026 du sexe féminin. Les chiffres de l'année précédente étaient respectivement

de 24.195 et 4.060. La population moyenne a été de 23.016 hommes et jeunes gens et 4.155 femmes et jeunes filles.

Aucun changement important n'est survenu dans l'état disciplinaire. Sous le rapport de l'état sanitaire, peu de changements sont signalés. Il convient de noter cependant qu'il y a eu 1.015 cas d'aliénation mentale ou d'épilepsie au lieu de 1.177 en 1884. En Algérie, la mortalité chez les hommes est tombée de 100 à 48 individus.

MAISONS D'EDUCATION CORRECTIONNELLE

Deux établissements ont été créés par recours à des entreprises privées : celui d'Aniane (1^{er} avril 1885) pour les garçons, et celui d'Auberive (26 mars 1885) pour les filles.

Par contre, les établissements privés qui suivent ont cessé de recevoir des pupilles :

Saint-Urbain, pour les garçons;

Amiens, Angers, Le Mans, Lyon, Saint-Omer, Sens, Tours, pour les filles.

Il suit de là que les jeunes détenus ont été répartis dans 47 établissements, y compris M'Zéra en Algérie, dont 11 pour les filles.

La population, qui avait été de 7.081 au 31 décembre 1884, a continué son mouvement de décroissance et n'était plus que de 6.689, au 31 décembre 1885.

Le chiffre de la population moyenne est tombé de 7.248 à 6.798 jeunes détenus de l'un et l'autre sexe.

Les délits les plus nombreux ont été les vols de toute nature (4.264), le vagabondage ou la mendicité (1.336).

Sous le rapport des antécédents judiciaires des jeunes détenus, aucune modification importante n'est à signaler.

L'instruction avait été donnée à tous les enfants sans exception. L'effectif, au 31 décembre 1885, ne comprenait que 474 illettrés, au lieu de 517, le 31 décembre 1884; et 4.063 enfants, c'est-à-dire 60 p. 100 environ, savaient au moins lire et écrire.

Enfin, sur les 1.650 enfants libérés, 1.547 étaient en état de gagner leur vie.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

En 1885, le nombre des individus transférés par le service des voitures cellulaires s'est élevé à 25.522, dont 23.234 hommes et jeunes garçons et 2.288 femmes et jeunes filles, soit 500 individus de plus qu'en 1884.

L'augmentation s'applique presque exclusivement aux hommes (486 en plus).

Au point de vue de la destination, les tableaux 1 et 1^{bis} donnent les résultats ci-après :

	Hommes.	Femmes.
Condamnés aux travaux forcés transférés dans les dépôts spéciaux	1.253	»
Condamnés aux travaux forcés (femmes seulement), à la détention (hommes seulement), à la réclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement, transférés à leur destination légale.....	5.912	694
<i>Transférés d'une prison départementale dans une autre :</i>		
Pour centralisation au chef-lieu du département...	4.920	540
Revenant d'appel conduits dans les départements d'origine.....	1.683	72
Pour les rapprocher de leur destination définitive...	12	4
Pour divers motifs.....	342	32
<i>A reporter</i>	14.122	1.342

Report..... 14.122 1.342

*Transférés d'une prison départementale
ou d'une maison centrale*

Dans les asiles d'aliénés..... 31 4

*Transférés d'un dépôt de forçats
ou d'une maison centrale*

Dans une autre maison centrale..... 1.193 5

Dans une prison départementale..... 200 8

Étrangers expulsés..... 5.084 399

Libérés transférés

Dans les dépôts de mendicité..... 955 85

Dans leurs foyers..... 26 52

Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine..... 64 3

Jeunes détenus transférés

Du lieu de leur jugement à leur destination légale. 1.094 »

D'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre..... 232 366

Transférés aux frais des ministères de la justice, de la guerre et de la marine..... 232 24

Évadé des voitures..... 1 »

Totaux..... 23.234 2.288

Sur les 374 individus transférés d'une prison départementale dans une autre, il est bon d'indiquer que :

287 hommes et 6 femmes avaient été changés de prison pour cause d'encombrement ;

30 hommes et 1 femme, pour subir leur peine dans des établissements cellulaires en exécution de la loi du 5 juin 1875 ;

6 hommes avaient été changés de prison pour cause de santé ;

19 hommes avaient été changés de prison à titre exceptionnel

Et enfin 26 femmes, en état de grossesse, avaient dû être centralisées au chef-lieu, pour faire leurs couches.

En ce qui concerne les transfèrements des jeunes détenus d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre, ils s'expliquent par les motifs ci-après :

	Garçons.	Filles.
Pour cause d'indiscipline.....	63	5
A cause de leur âge.....	31	»
Dans l'intérêt du service.....	11	»
Pour les rapprocher de leur famille.....	1	»
Pour cause de religion.....	1	»
— de santé.....	4	1
Pour leur éducation professionnelle.....	2	»
Par suite de suppression de divers établissements..	117	360
Remis à des sociétés de patronage.....	2	»

Le tableau II indique le nombre d'étrangers expulsés, qui s'est élevé à 5.483 en 1885, contre 5.327 en 1884. Voici les proportions comparées des deux années, par nationalité et pour l'un et l'autre sexe :

	HOMMES		FEMMES	
	1885	1884	1885	1884
Allemagne.....	6,55	6,44	13,28	7,59
Angleterre.....	0,65	0,97	1,25	0,98
Autriche.....	0,41	0,47	»	0,49
Belgique.....	29,41	28,02	27,32	26,64
Espagne.....	15,61	16,28	14,79	14,10
États-Unis d'Amérique.....	0,75	0,88	1,25	0,61
Hollande et Grand-duché de Luxembourg.....	2,03	1,93	2,26	2,05
Italie.....	39,16	38,52	33,84	40,64
Russie.....	0,57	0,63	0,25	0,57
Suisse.....	4,82	5,68	5,76	6,29
Turquie.....	0,04	0,18	»	0,04
	100	100	100	100

Dans l'ensemble des individus expulsés, la proportion des femmes était de 7,28 p. 100, au lieu de 7,54 l'année précédente.

Les départements qui ont fourni le plus grand nombre d'étrangers à transporter à la frontière sont les suivants :

	Hommes.	Femmes.
Seine.....	589	77
Nord.....	517	103
Bouches-du-Rhône.....	353	13
Rhône.....	251	23
Alpes-Maritimes.....	222	22
Basses-Pyrénées.....	»	16
Var.....	173	»

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

Dans le courant de l'année 1885, deux établissements de longues peines ont été évacués, la maison centrale d'Aniane, située dans le département de l'Hérault, et le pénitencier agricole de Casa-bianda, en Corse; tous deux affectés à des individus du sexe masculin.

Il restait, par conséquent, au 31 décembre 1885 : en France, quatorze maisons centrales et deux pénitenciers agricoles, pour les hommes, et cinq maisons centrales pour les femmes; en Algérie, une maison centrale et un pénitencier agricole pour les hommes, et une maison centrale pour les femmes.

FRANCE

HOMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

L'effectif au 31 décembre 1884 était de.....	12.689
Le nombre des entrées s'est élevé à.....	7.137
Ensemble.....	19.826
Celui des sorties à.....	7.059
Effectif au 31 décembre 1885.....	12.767

Soit une augmentation de 78 détenus par rapport au 31 décembre 1884. Si l'on ajoute à l'effectif du 31 décembre 1885 les aliénés du quartier spécial de Gaillon, qui ne sont pas compris dans le chiffre indiqué par le tableau n° I pour cette maison, et qui étaient au nombre de 42, au lieu de 48 en 1884, l'augmentation se réduit à 72 individus.

Les journées de détention, y compris celles du quartier d'aliénés de Gaillon, formaient un total de 4.660.963, correspondant à un effectif moyen de 12.770 détenus, au lieu de 4.734.075 journées et 12.934 détenus en 1884.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

Les 12.767 condamnés enfermés dans les maisons centrales et les pénitenciers se répartissaient de la façon suivante au point de vue de la juridiction :

	NOMBRE	1885	1884
		0/0	0/0
Jugés par les cours d'assises.....	6.385	50,01	51,01
— tribunaux correctionnels.....	5.690	44,57	44,84
— — militaires.....	692	5,42	4,15
Totaux.....	12.767	100	100

Classés d'après la pénalité, ils se divisaient en quatre catégories :

	NOMBRE	1885	1884
		0/0	0/0
Travaux forcés.....	17	0,14	0,14
Détention.....	129	1,01	0,73
Réclusion.....	3.768	29,51	28,87
Emprisonnement.....	8.853	69,34	70,26
Totaux.....	12.767	100	100

On remarque une diminution de près de 1 p. 100 sur les courtes peines.

Voici la comparaison détaillée pour les peines de chaque catégorie :

	NOMBRE	1885	1884	
		0/0	0/0	
TRAVAUX FORCÉS	Plus de 5 et moins de 10 ans.....	4	23,53	27,78
	10 ans.....	3	17,65	27,78
	Plus de 10 à 15 ans.....	1	5,88	11,11
	Plus de 15 à 20 ans.....	5	29,41	11,11
	Plus de 20 ans.....	1	5,88	5,55
	A perpétuité.....	3	17,65	16,67
	Totaux.....	17	100	100
DÉTENTION	5 ans.....	5	3,88	9,68
	10 ans.....	45	34,88	25,81
	Plus de 10 à 15 ans.....	16	12,40	9,68
	Plus de 15 à 20 ans.....	63	48,84	54,83
Totaux.....	129	100	100	
RÉCLUSION	5 ans.....	1.751	46,47	43,13
	Plus de 5 ans et moins de 10 ans.....	1.482	39,33	41,25
	10 ans.....	468	12,42	13,54
	Plus de 10 à 15 ans.....	16	0,42	0,76
	Plus de 15 à 20 ans.....	27	0,72	0,83
	20 ans.....	1	0,03	»
	A perpétuité.....	23	0,61	0,49
Total.....	3.768	100	100	
EMPRISONNEMENT	1 an et un jour.....	823	9,30	8,08
	Plus de 1 an et un jour et moins de 2 ans.....	2.591	29,27	27,72
	2 ans.....	1.983	22,40	21,28
	3 ans.....	1.158	13,08	14,52
	4 ans.....	618	6,98	8,80
	5 ans.....	1.398	15,79	16,75
	Plus de 5 à 7 ans.....	148	1,67	1,34
	Plus de 7 ans et moins de 10 ans.....	54	0,61	0,57
	10 ans.....	72	0,81	0,86
	Plus de 10 à 15 ans.....	7	0,08	0,07
15 ans.....	1	0,01	0,01	
Total.....	8.853	100	100	

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III).

Les crimes ou délits qui ont motivé les condamnations sont divisés en cinq catégories ou groupes.

1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, incendie, pillage, etc	3.427
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute simple ou frauduleuse, escroquerie, vol simple, faux en écriture, suppression d'enfants, complicité d'attentat à la pudeur, d'infanticide et d'avortement, etc.....	5.742
3 ^e Catégorie. — Evasion, faux dans les passeports, ivresse publique, mendicité, rupture de ban, vagabondage.....	578
4 ^e Catégorie. — Adultère, attentat à la pudeur, bigamie, viol, coups et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou délit, outrage aux fonctionnaires, etc.....	2.956
5 ^e Catégorie. — Arrestation illégale, contravention aux lois fiscales, crimes ou délits politiques, usurpation de fonctions, homicide par imprudence, insoumission, désertion, etc.....	64

Comparés avec ceux de 1884, ces chiffres donnent les proportions suivantes :

	1885	1884	DIFFÉRENCE
	0/0	0/0	0/0
1 ^{re} catégorie	26,84	26,96	— 0,12
2 ^e —	44,98	44,20	+ 0,78
3 ^e —	4,53	4,88	— 0,35
4 ^e —	23,15	23,50	— 0,35
5 ^e —	0,50	0,46	+ 0,04
Totaux.....	100	100	

En examinant le détail de chaque catégorie, on constate également certaines différences, notamment une augmentation des crimes d'attentat à la pudeur (1600 au lieu de 1519 en 1884), et des ruptures de ban (377 au lieu de 298).

Répartition par départements (Tableau IV).

La population des maisons centrales et pénitenciers agricoles se divisait ainsi qu'il suit, d'après le lieu de condamnation :

France	11.975	contre	12.039	en 1884
Algérie	735	—	607	—
Colonies françaises et pays de protectorat	37	—	26	—
Principauté de Monaco.....	14	—	17	—
Armées en campagne.....	6	—	»	—

Les contingents les plus élevés étaient fournis par :

La Seine.....	2.134	soit	16,71	0/0
Les Bouches-du-Rhône.....	568	—	4,45	—
Le Nord.....	524	—	4,10	—
La Seine-Inférieure.....	521	—	4,08	—
Le Rhône.....	366	—	2,87	—

La part de la Seine n'était que de 15, 50 p. 100 en 1884.

Condamnés étrangers (Tableau V).

Le nombre des condamnés de nationalité étrangère était, au 31 décembre 1885, de 1.259, soit 9,86 p. 100 de l'effectif total, et 71 individus de plus qu'au 31 décembre 1884.

En 1880, la proportion n'était que de 6,35 p. 100.

Voici, par ordre numérique, les chiffres se rapportant à chaque pays :

	1885	1884
Italie	516	486
Belgique	236	235
Allemagne.....	176	137
Suisse	94	87
Espagne	92	88
Angleterre	53	54
Autriche-Hongrie	40	36
Etats-Unis d'Amérique	13	16
Russie	10	13
Autres pays	29	46
Totaux.....	1.259	1.198

Age, durée de la captivité, état civil, religion et professions (Tableaux VI à IX).

Sous ces divers rapports, le tableau suivant donne l'ensemble des renseignements contenus dans les tableaux statistiques, par comparaison avec l'année précédente.

	1885		1884	
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	
<i>Age des condamnés (Tableau VI).</i>				
Plus de 16 à 20 ans.....	1.244	9,74	9,04	
— 20 à 25 ans.....	2.595	20,33	19,03	
— 25 à 30 ans.....	2.503	19,61	19,47	
— 30 à 40 ans.....	3.161	24,76	24,44	
— 40 à 50 ans.....	1.876	14,69	15,55	
— 50 à 60 ans.....	930	7,28	8,68	
— 60 à 70 ans.....	385	3,02	3,12	
— 70 ans.....	73	0,57	0,67	
	12.767	100	100	
<i>Durée de la captivité (Tableau VI).</i>				
1 ^{re} année.....	5.208	40,79	39,18	
2 ^e année.....	3.743	29,32	29,63	
3 ^e année.....	1.827	14,31	14,16	
4 ^e année.....	950	7,44	8,13	
5 ^e année.....	616	4,83	4,64	
Après la 5 ^e année.....	423	3,31	4,26	
	12.767	100	100	
<i>État civil (Tableau VII).</i>				
Célibataires ou veufs. {	Sans enfants.....	8.706	68,19	67,48
	Avec enfants.....	485	3,80	4,11
Mariés..... {	Avec enfants.....	2.720	21,31	21,12
	Sans enfants.....	856	6,70	7,29
	12.767	100	100	
<i>Religion (Tableau VIII).</i>				
Catholiques.....	11.605	90,90	92,61	
Protestants.....	414	3,24	2,74	
Israélites.....	45	0,35	0,38	
Musulmans.....	692	5,42	4,25	
N'appartenant à aucun culte.....	11	0,09	0,02	
	12.767	100	100	
<i>Professions (Tableau IX).</i>				
Propriétaires, rentiers.....	108	0,85	0,75	
Professions libérales.....	297	2,33	2,81	
Employés.....	662	5,19	5,52	
Commerçants, fabricants.....	465	3,64	4,00	
Professions alimentaires.....	376	2,94	2,69	
Ouvriers d'ateliers et de fabriques.....	1.184	9,27	9,32	
Industries du bâtiment et du mobilier.....	2.012	15,76	15,75	
Ouvriers agricoles, journaliers.....	5.817	45,56	46,75	
Professions nomades.....	461	3,61	3,57	
Militaires et marins.....	652	5,11	4,26	
Vagabonds, mendiants.....	193	1,51	1,06	
Individus à la charge de leur famille.....	540	4,23	3,52	
Totaux.....	12.767	100	100	

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des individus ayant des antécédents judiciaires s'élevait à 8.891, et se répartissait de la manière suivante sous le rapport des condamnations antérieures :

	1885		1884	
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	
Récidivistes proprement dits, condamnés (art. 56 à 58 C. P.) {	une fois.....	1.643	12,87	14,46
	deux fois.....	854	6,69	6,94
	trois fois.....	499	3,91	3,82
	quatre fois.....	263	2,06	2,17
	plus de quatre fois..	500	3,92	3,85
Condamnés antérieurement à un an et au-dessous : {	une fois.....	1.517	11,88	13,57
	deux fois.....	1.123	8,79	9,38
	trois fois et plus....	2.061	16,14	18,58
N'ayant été renfermés que dans des établissements d'éducation correctionnelle.....	431	3,38	3,67	
Totaux.....	8.891	69,64	76,44	

La diminution sur l'année précédente, qui est de 6,80, s'appliquait surtout, comme on le voit ci-dessus, aux condamnés à des peines d'un an et au-dessous, et aux récidivistes n'ayant encouru qu'une seule condamnation antérieure.

On peut aussi classer les détenus d'après la catégorie pénale à laquelle ils appartenaient au 31 décembre 1885; on obtient alors le tableau ci-dessous :

	NOMBRE	1885 0/0	1884 0/0
Travaux forcés.....	16	0,18	0,17
Détention.....	64	0,72	0,54
Réclusion.....	2.434	27,38	27,52
Emprisonnement.....	6.377	71,72	71,77
Totaux.....	8.891	100	100

Le nombre des condamnés qui d'après leur condamnation devaient être soumis à la surveillance de la haute police à l'expiration de leur peine était de 3.268, soit 25,59 p. 100 de l'effectif total. La proportion était de 28 p. 100 environ en 1884.

Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail
(Tableau XI).

Le tableau suivant présente la répartition des condamnés, d'après les dixièmes qui leur sont alloués sur le produit de leur travail. Cette quotité varie selon la nature de la peine, le nombre des condamnations antérieures entraînant la récidive et la conduite pendant la détention.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
1 dixième	3	»	72	471	546
2 dixièmes	5	»	132	481	618
3 —	6	»	493	789	1.288
4 —	2	»	2.994	1.415	4.411
5 —	1	129	77	5.689	5.896
6 —	»	»	»	8	8
Totaux.....	17	129	3.768	8.853	12.767

Il convient de noter ici que les condamnés ne peuvent toucher plus de six dixièmes.

Instruction des condamnés à leur entrée dans les établissements
(Tableau XII).

Au moment de leur entrée dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, les condamnés étaient classés ainsi qu'il suit, sous le rapport de l'instruction :

	NOMBRE	1885	1884
Illettrés	3.631	28,44	28,54
Sachant lire	1.301	10,19	10,14
— lire et écrire	3.832	30,02	31,75
— lire, écrire et calculer	3.007	23,55	21,67
Possédant l'instruction primaire complète ..	681	5,33	5,72
Ayant une instruction supérieure à l'instruction primaire	315	2,47	2,18
Totaux.....	12.767	100	100

Il résulte de la comparaison de ces chiffres que le niveau de l'instruction en 1885 était peu différent de celui de l'année précédente.

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

Les écoles comptaient,

au 31 décembre 1884	2.717 élèves.
Il est entré pendant l'année 1885	2.535 —
Ensemble	5.252 —
Il est sorti	2.213 —
Restaient au 31 décembre 1885.....	3.039 —

L'effectif des écoles s'était accru, d'une année à l'autre, de 322 élèves.

Le tableau n° XIII contient des renseignements détaillés sur la manière dont l'instruction a été donnée dans chaque établissement. Les résultats pour chaque degré d'instruction sont indiqués ci-après :

	Nombre des individus ayant pris part à l'enseignement.	1885	1884
Illettrés.	Ayant appris à lire	276	
	— à lire et à écrire ..	247	75,06
	— à lire, à écrire et à calculer	115	24,94
	Demeurés illettrés	212	27,18
Sachant lire.	Ayant fait quelques progrès ..	204	
	Ayant appris à écrire.....	271	80,40
	— à écrire et à calculer ..	214	19,60
Sachant lire et écrire.	N'ayant fait aucun progrès ..	168	
	Ayant fait quelques progrès ..	509	
	Ayant appris à calculer.....	570	83,19
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	158	16,81
Sachant lire, écrire et calculer.	N'ayant fait aucun progrès ..	250	
	Ayant fait quelques progrès ..	1.315	84,01
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire	414	15,99
	N'ayant pas fait de progrès ..	329	17,37

On peut aussi considérer l'ensemble des progrès réalisés par les détenus qui ont pris part à l'enseignement. Dans la 1^{re} colonne du tableau suivant, ont été groupés ceux qui étaient présents au 31 décembre 1884 et ceux qui sont entrés dans les établissements pendant l'année; dans la 2^e colonne, ceux qui ont été libérés et ceux qui restaient au 31 décembre 1885.

	Au moment de l'entrée à l'école.		A la sortie de l'école	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Illettrés	850	16,18	212	4,84
Sachant lire	857	16,32	648	12,34
— lire et écrire	1.487	28,31	1.277	24,31
— au moins lire, écrire et calculer	2.058	39,19	3.115	59,31
Totaux.....	5.252	100	5.252	100

Les cours spéciaux de dessin et de musique ont été suivis, les premiers par 259 individus, les deuxièmes par 856.

Dans les bibliothèques, qui contenaient 30.926 volumes, le nombre des mises en lecture s'est élevé à 255.856.

Grâces, Commutations, Récompenses (Tableau XIV).

Le tableau XIV fait connaître que les condamnés détenus dans les prisons de longues peines ont été l'objet de 1.378 mesures de clémence, dont 834 sur la proposition de l'administration.

Elles se répartissaient ainsi :

Remise entière du restant de la peine.....	450
Commutation { des travaux forcés en emprisonnement... 1	} 25
de la réclusion en emprisonnement..... 24	
Réduction { de moins de 1 an..... 565	} 893
de 1 an à 3 ans..... 273	
de plus de 3 ans et moins de 5 ans..... 31	
de 5 ans et plus..... 24	
Remise de la surveillance à titre spécial.....	10
Total.....	1.378

Il faut ajouter que six condamnés avaient obtenu la remise de la surveillance accessoirement à une autre grâce ; que, d'autre part, des dixièmes supplémentaires ont été accordés à 871 détenus, et des virements permanents autorisés pour 5 d'entre eux qui ont pu ainsi disposer d'une partie des sommes composant leur pécule de réserve.

État disciplinaire (Tableau XV).

Les tribunaux ont condamné 16 détenus pendant l'année 1885, pour les crimes ou délits énumérés ci-après :

	Travaux forcés.	Réclusion	Emprisonnement.	TOTAL
Tentative d'assassinat sur les gardiens.	5	»	»	5
Coups et blessures au personnel supérieur.	»	»	1	1
Coups et blessures à des gardiens ou contre-maitres.....	»	1	1	2
Coups et blessures à des codétenus.....	»	»	3	3
Assassinat d'un codétenu.....	1	»	»	1
Vol au préjudice des entrepreneurs.....	»	»	4	4
Totaux.....	6	1	9	16

4 des individus condamnés pendant leur captivité subissaient la peine de la réclusion, et 12 la peine de l'emprisonnement.

Le nombre des condamnations était de 18 en 1884, soit 2 de plus qu'en 1885.

Les infractions punies par la justice disciplinaire de l'établissement s'élevaient à 54.227, savoir :

Infractions.

	1885		1884
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Larcins	578	1,07	1,35
Voies de fait envers le personnel supérieur. — les gardiens et les contremaîtres libres.....	1	0,002	0,004
Voies de fait envers d'autres détenus.....	51	0,094	0,236
Rébellion, mutinerie.....	2.437	4,494	4,79
Actes d'immoralité.....	2.138	3,94	7,64
Infractions au silence.....	395	0,73	0,62
Refus de travail.....	24.122	44,48	38,80
Paresse, négligence dans le travail.....	1.169	2,16	4,16
Usage du tabac.....	3.453	6,37	6,63
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	2.919	5,38	6,12
Divers.....	3.498	6,45	6,45
	13.466	24,83	23,20
Totaux.....	54.227	100	100

Punitions.

Cellule.....	4.557	8,41	10,43
Salle de discipline.....	5.532	10,20	8,59
Pain sec.....	10.358	19,10	17,02
Autres privations alimentaires.....	15.044	27,74	33,883
Réductions de dixièmes.....	1	0,004	0,007
Ameudes.....	6.145	11,33	11,73
Autres punitions.....	2.720	5,016	4,29
Réprimandes.....	9.870	18,20	14,05

Totaux..... 54.227 100 100

Ces punitions ont frappé 12.134 individus, savoir:

- 3.433 une fois,
- 2.701 deux fois,
- 1.851 trois fois,
- 4.149 quatre fois et plus.

Le tableau n° XV indique, en outre, qu'il a été infligé, dans le courant de l'année, 95.362 journées de cellule, 51.781 de salle de discipline et 147.315 de privations alimentaires.

3 évasions ont été tentées et 14 ont été consommées, au lieu de 6 et 54 en 1884.

	TENTATIVES	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		CONDAMNÉS REPRIS	CONDAMNÉS NON REPRIS au 31 décembre 1885.
Fontevrault.....	1	»	2
Gaillon.....	»	1	»
Nîmes.....	1	»	1
Thouars.....	1	1	»
Castelluccio.....	»	5	»
Chiavari.....	»	3	1
Totaux.....	3	10	4

En 1884 on comptait 54 évasions, dont 29 pour le seul pénitencier de Chiavari.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

L'effectif total des hommes en traitement à l'infirmerie était de:

Au 31 décembre 1884.....	478
Les admissions se sont élevées à.....	7.294
Ensemble.....	7.772
Les sorties à.....	7.350
Effectif au 31 décembre 1885.....	422

Le tableau suivant donne un aperçu d'ensemble de l'année au point de vue sanitaire, par comparaison avec l'année précédente:

	1885	1884
Nombre de malades traités.....	7.772	9.874
Décès.....	359	377
Nombre de journées d'infirmerie.....	181.733	212.725
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention.....0/0	3.91	4.54
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	23 jours 38	21.54
Rapport des décès au total des malades traités ...	4.62	3.82
Rapport des décès à la population moyenne ...	2.82	2.98

Les établissements se présentent dans l'ordre suivant, eu égard au nombre des décès :

Riom.....	6,359	0/0 de la population moyenne	—	—
Chiavari.....	4,064	—	—	—
Beaulieu.....	3,893	—	—	—
Eysses.....	3,675	—	—	—
Thouars.....	3,095	—	—	—
Landerneau.....	2,955	—	—	—
Fontevrault.....	2,905	—	—	—
Nîmes.....	2,608	—	—	—
Casabianda.....	2,531	—	—	—
Clairvaux.....	2,323	—	—	—
Embrun.....	2,226	—	—	—
Melun.....	2,115	—	—	—
Loos.....	2,103	—	—	—
Poissy.....	2,062	—	—	—
Castelluccio.....	1,988	—	—	—
Albertville.....	1,587	—	—	—
Gaillon.....	1,414	—	—	—
Aniane.....	1,401	—	—	—

Voici, d'autre part, la liste des établissements, classés selon le nombre des journées d'infirmierie :

Chiavari.....	8,844	0/0 de journées de détention	—	—
Clairvaux.....	5,824	—	—	—
Melun.....	5,557	—	—	—
Beaulieu.....	4,292	—	—	—
Poissy.....	4,074	—	—	—
Riom.....	4,033	—	—	—
Castelluccio.....	3,934	—	—	—
Fontevrault.....	3,915	—	—	—
Eysses.....	3,514	—	—	—
Nîmes.....	3,416	—	—	—
Embrun.....	3,266	—	—	—
Aniane.....	2,882	—	—	—
Albertville.....	2,642	—	—	—
Landerneau.....	2,633	—	—	—
Thouars.....	2,375	—	—	—
Loos.....	2,199	—	—	—
Gaillon.....	1,969	—	—	—
Casabianda.....	0,395	—	—	—

Parmi les maladies qui avaient causé le plus grand nombre de décès, il faut noter la phtisie pulmonaire (105), les pneumonies, pleurésies, etc. (47), les maladies des bronches et du larynx (27) et l'anémie (33).

Les aliénés et les épileptiques ont été traités soit dans les infirmeries des établissements, soit dans le quartier spécial de Gaillon.

L'effectif de ce quartier, d'après la statistique précédente,

Était, au 31 décembre 1884, de.....	48
Entrés pendant l'année.....	37
Ensemble	85
Sortis.....	33
Malades restant au 31 décembre 1885.....	52

Les 85 malades qui ont été en traitement à Gaillon étaient à classer comme suit, selon le caractère de la maladie, la catégorie pénale et l'âge :

NATURE DE L'ALIÉNATION MENTALE	NOMBRE TOTAL DES MALADES TRAITÉS	RÉPARTITION DES MALADES											
		SUIVANT LA CATÉGORIE PÉNALE						SUIVANT L'ÂGE					
		Emprisonnement.	Réclusion.	Travaux forcés.	Travaux forcés commués en réclusion.	Peine capitale commuée en		de 20 à 30 ans.	de 30 à 40 ans.	de 40 à 50 ans.	de 50 à 60 ans.	de 60 à 70 ans.	
Manie.....	19	10	7	»	1	»	»	1	10	1	5	2	1
Lypémanie générale.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lypémanie partielle.....	38	21	11	3	1	1	1	10	13	9	6	»	»
Folie épileptique.....	3	2	»	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»
Folie paralytique (Paralysie générale. Démence paralytique).....	3	2	1	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»
Démence simple.....	2	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Démence sénile.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Idiotie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faiblesse intellectuelle.....	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Simulateur.....	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Total.....	67	36	20	6	2	1	1	1	25	17	15	8	2
Épilepsie.....	18	7	9	2	»	»	»	»	10	5	3	»	»
Total général.....	85	43	29	8	2	1	1	1	35	22	18	8	2

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Les tableaux relatifs au travail présentent séparément les renseignements concernant les maisons centrales et les pénitenciers de la Corse, les détenus étant employés dans les premières à des travaux industriels, et dans les deuxièmes à des travaux agricoles.

Le nombre total des journées de travail a été de 2.998.100 pour les maisons centrales, et de 308.280 pour les pénitenciers de la Corse ; ces chiffres correspondent à des effectifs moyens de 9.702 et 997 travailleurs, et représentent 71 p. 100 et 75 p. 100 des journées de détention.

En 1884, le rapport des journées de travail aux journées de détention était de 73 0/0 ou 74 0/0.

Voici les moyennes comparées du produit du travail :

	1885		1884	
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.
Produit moyen par journée de travail	fr. c. 1.1476	fr. c. 0.5757	fr. c. 1.1721	fr. c. 0.4833
Produit moyen par journée de détention	0.8123	0.4339	0.8589	0.3609

Les maisons centrales se présentent dans l'ordre suivant, d'après les moyennes par journée de travail :

Poissy.....	1.6696
Melun.....	1.5139
Aniane.....	1.2772
Nîmes.....	1.2553
Clairvaux.....	1.2067
Loos.....	1.1927
Gaillon.....	1.1637
Beaulieu.....	1.1032
Riom.....	1.0260
Thouars.....	0.9896
Fontevrault.....	0.9384
Eysses.....	0.9028
Embrun.....	0.8824
Landerneau.....	0.8072
Albertville.....	0.7645

Les produits du travail se sont élevés à la somme de 3.440.472fr. 61 c., dont 195.391 fr. 15 c. à titre de gratifications, pour les maisons centrales, et, pour les pénitenciers, à la somme de 177.461 fr. 85 c., dont 17.002 fr. 83 c. à titre de gratifications.

Ces sommes ont été réparties ainsi qu'il suit :

	PÉCULE DES DÉTENUS		PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT acquise au Trésor		TOTAL
	Disponible	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers.	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	889.892 24	693.052 41	1.290.764 23	419.420 46	147.343 27	3.440.472 61
Pénitenciers agricoles.....	49.638 94	38.041 65	»	»	89.781 26	177.461 85
Moyenne par journée de détention :	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	0 2101	0 1636	0 3048	0 0990	0 0348	0 8123
Pénitenciers agricoles.....	0 1214	0 0930	»	»	0 2195	0 4339

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Le compte de pécule des condamnés, pour l'année 1885, peut se résumer de la façon ci-après :

MAISONS CENTRALES		
	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1884.....	247.313 27	989.959 74
Recettes.....	1.112.624 63	836.239 83
Ensemble.....	1.359.937 90	1.826.199 57
Dépenses.....	1.121.610 74	787 526 17
Avoir au 31 décembre 1885.....	238.327 16	1.038.673 40
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit...	1.450 50	
Ensemble.....	239.777 66	
PÉNITENCIERS AGRICOLES		
	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir au 31 décembre 1884.....	20.394 56	122.245 44
Recettes.....	58.268 84	39.767 31
Ensemble.....	78.663 40	162.012 75
Dépenses.....	62.304 01	77.472 72
Avoir au 31 décembre 1885.....	16.359 39	84.540 03
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date.....	629 98	
Ensemble.....	16.989 37	

Les moyennes par détenu ressortent ainsi, pour chaque établissement :

	fr.	c.
Melun.....	176	99
Riom.....	150	67
Beaulieu.....	149	99
Thouars.....	130	42
Poissy.....	121	19
Nîmes.....	105	27
Gaillon.....	101	41
Clairvaux.....	95	96
Loos.....	87	55
Landerneau.....	82	23
Eysses.....	80	15
Fontevrault.....	76	68
Embrun.....	76	28
Albertville.....	60	63

Celles de Castelluccio et de Chiavari sont respectivement de 104 fr. 58 c. et 100 fr. 89 c.

Pour l'ensemble, et par comparaison avec l'année précédente, on obtient le tableau ci-après :

	1885	1884
	fr. c.	fr. c.
France.....	108 60	108 01
Corse.....	102 04	118 17

Les condamnés ont effectué, dans le courant de l'année 1885, sur les fonds déposés à leur profit ou provenant du produit de leur travail, des dépenses s'élevant à la somme de 999.160 fr. 97 c. pour la France et la Corse réunies ; savoir : 905.587 fr. 90 c., à titre de dépenses personnelles, et 93.573 fr. 07 c., pour secours à leurs familles, restitutions, etc.

Les dépenses personnelles, par détenu et par journée de détention, ont été de 0 fr. 1949, contre 0 fr. 1954 en 1884. Voici les chiffres détaillés des deux années :

	1885	1884
	fr. c.	fr. c.
Pain et autres aliments.....	0 1644	0 1639
Effets d'habillement et menus ustensiles.	0 0216	0 0223
Ports de lettres, frais d'actes notariés, etc.	0 0089	0 0092
Moyenne générale.....	0 1949	0 1954

Les moyennes les plus élevées sont celles de Melun, 0 fr. 3271, Poissy, 0 fr. 2636, Nîmes, 0 fr. 2214 ; les plus faibles, celles de Chiavari, 0 fr. 1127, Casabianda, 0 fr. 1257, Castelluccio, 0 fr. 1358 et Albertville, 0 fr. 1377.

Des vivres supplémentaires ont été donnés gratuitement aux détenus pour une somme totale de 46.189 fr. 59, dont 42.691 fr. 69 par l'administration et 3.497 fr. 90 par les fabricants, soit une moyenne de 0 fr. 0099 par individu. La consommation supplémentaire de vivres s'élevait ainsi à 0 fr. 1743 par individu et par jour.

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

Dans le courant de l'année 1885, 5.312 condamnés ont été libérés, dont 4,862 à l'expiration de leur peine et 450 ou 8,47 p. 100 par suite de mesures de clémence. En 1884, 9,08 p. 100 des détenus mis en liberté avaient été graciés.

Le tableau suivant reproduit quelques unes des indications des tableaux XXX et XXXI, accompagnées de proportions et rapprochées de celles de l'année précédente.

	1885		1884
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
<i>Antécédents.</i>			
Récidivistes.....	2.615	49,23	49,71
Soumis à la surveillance.....	1.182	22,25	24,22
<i>Destination.</i>			
Expulsés comme étrangers.....	489	9,21	7,40
Incorporés dans les armées de terre et de mer...	302	5,69	6,37
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	4	0,07	0,07
Dirigés sur leur ancien domicile.....	1.270	23,91	25,24
Dirigés sur une autre localité que leur ancien domicile.....	3.247	61,12	60,92
	5.312	100	100
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles....	218	4,10	4,82
Ayant du travail assuré.....	1.366	25,72	24,76
N'ayant pas de travail assuré.....	2.752	51,81	53,37
Hors d'état de travailler.....	165	3,11	2,56
Remis à des sociétés de patronage.....	16	0,30	0,65
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux...	795	14,96	13,84
	5.312	100	100
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr....	1.030	19,39	19,21
— — — 60 à 100 fr....	982	18,49	20,04
— — — de plus de 100 fr....	897	16,88	17,77
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	2.353	44,30	42,09
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie...	50	0,94	0,89
	5.312	100	100
<i>Instruction.</i>			
Illettrés.....	679	12,78	11,61
Sachant lire.....	659	12,41	14,73
— lire et écrire.....	1.085	20,42	21,48
— lire, écrire et calculer.....	1.910	35,96	32,34
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	979	18,43	19,84
	5.312	100	100

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1885 (Tableaux XXXII et XXXIII).

Les deux tableaux qui terminent la statistique des maisons centrales et des pénitenciers agricoles présentent, d'une part, la répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition pendant l'année 1885, d'autre part, la répartition de l'effectif au 31 décembre 1885.

Voici, sous une forme synoptique et en les comparant avec ceux de 1884, les renseignements fournis par le premier de ces deux tableaux (n° XXXII) :

	1885		1884	
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	
Travail en commun.....	3.299.493	71,04	73,24	
Travail à l'isolement.....	6.887	0,15	0,23	
Chômage faute de travail.....	128.794	2,77	0,71	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	9.125	0,19	0,07	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	179.516	3,86	4,26
	Jours fériés.....	589.922	12,70	12,34
	Prescription médicale.....	80.684	1,74	1,38
	Mauvais temps, réparation à l'outillage.....	28.352	0,61	0,62
Maladie.....	181.733	3,93	4,51	
Cellule {	A l'isolement sans travail.....	4.458	0,10	0,20
	Par punition disciplinaire.....	83.817	1,80	1,71
Salle de discipline.....	51.781	1,11	0,73	
Totaux.....	4.644.562	100	100	

FEMMES

Mouvement général d'entrée et de sortie (Tableau I).

La population des établissements affectés aux femmes était,

Au 31 décembre 1884, de	1.943
Entrées.....	741
Sorties.....	2.684
Effectif au 31 décembre 1885.....	1.876

Soit 67 de moins qu'à la fin de l'année précédente.

Le total des journées de détention ayant atteint 698.715, la population moyenne ressort à 1.913, contre 747.832 journées et un effectif moyen de 2.044 détenues en 1884. La différence en moins est de 49.117 journées.

Jurisdiction et pénalité (Tableau II).

En répartissant les 1876 femmes, d'après la jurisdiction qui les avait condamnées, on constatait que les peines avaient été prononcées par :

	NOMBRE	1885 0/0	1884 0/0
Les cours d'assises	1.234	65,78	62,38
Les tribunaux correctionnels	642	34,22	37,62
	1.876	100	100

Les peines se répartissaient ainsi :

	NOMBRE	1885 0/0	1884 0/0
Travaux forcés	714	38,06	37,88
Réclusion	208	11,09	10,76
Emprisonnement	954	50,85	51,36
	1.876	100	100

Voici la comparaison détaillée pour les peines de chaque catégorie :

	NOMBRE	1885 0/0	1884 0/0	
TRAVAUX FORCÉS	5 ans.....	189	26,47	25,00
	Plus de 5 et moins de 10 ans....	151	21,15	24,87
	10 ans.....	78	10,92	10,60
	Plus de 10 à 15 ans.....	73	10,22	11,41
	Plus de 15 à 20 ans.....	120	16,81	16,57
	Plus de 20 ans.....	7	0,98	»
	A perpétuité.....	96	13,45	11,55
Totaux.....	714	100	100	
RÉCLUSION	5 ans.....	89	42,79	47,37
	Plus de 5 et moins de 10 ans....	74	35,58	37,32
	10 ans.....	37	17,79	14,35
	Plus de 10 à 15 ans.....	6	2,88	0,48
	Plus de 15 à 20 ans.....	1	0,48	»
	A perpétuité.....	1	0,48	0,48
Totaux.....	208	100	100	
EMPRISON- NEMENT	1 an et 1 jour	81	8,48	9,62
	Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	258	27,05	27,36
	2 ans.....	227	23,80	22,64
	3 ans.....	160	16,77	16,64
	4 ans.....	71	7,44	6,21
	5 ans.....	134	14,05	15,33
	Plus de 5 à 7 ans.....	6	0,63	0,70
	Plus de 7 et moins de 10 ans....	7	0,73	0,70
	10 ans.....	9	0,95	0,60
	Plus de 10 à 15 ans.....	»	»	0,20
	Plus de 15 ans.....	1	0,10	»
Totaux.....	954	100	100	

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableau III bis).

Les crimes ou délits qui ont motivé les condamnations se trouvent groupés en cinq catégories, savoir :

	NOMBRE	1885	1884	DIFFÉRENCE
		0/0	0/0	
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou délit, parricide, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.....	580	30,92	28,52	+2,40
2 ^e Catégorie. — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement ou d'infanticide ; suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc....	635	33,85	33,92	—0,07
3 ^e Catégorie. — Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc.....	42	2,24	2,88	—0,64
4 ^e Catégorie. — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre, etc.....	585	31,18	32,78	—1,60
5 ^e Catégorie. — Homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, infraction à des arrêtés d'expulsion, etc.....	34	1,81	1,90	—0,09
Totaux.....	1.876	100	100	»

Répartition par département (Tableau IV).

L'effectif des femmes détenues au 31 décembre 1885 se divisait ainsi qu'il suit, d'après le lieu de la condamnation :

France.....	1874	contre	1939	en	1884.
Algérie.....	»	—	1	—	—
Colonies françaises et protectorats	1	—	1	—	—
Principauté de Monaco.....	1	—	1	—	—
Tribunaux consulaires.....	»	—	1	—	—

Tous les départements de France, sauf celui du Haut-Rhin (Territoire de Belfort), comptaient des femmes dans les maisons centrales ; ceux qui en avaient le plus grand nombre étaient :

La Seine.....	249	soit	13,26	0/0
L'Ille-et-Vilaine.....	94	—	5,01	—
La Seine-Inférieure.....	86	—	4,58	—
Le Nord.....	76	—	4,05	—
Le Calvados.....	74	—	3,95	—
Les Côtes-du-Nord.....	61	—	3,25	—
Le Finistère.....	57	—	3,04	—
La Gironde.....	56	—	2,93	—

Ces huit départements avaient fourni à eux seuls 40 p. 100 de la population féminine des maisons centrales.

Condamnées étrangères (Tableau V).

La proportion de l'élément étranger représentait 4.69 p. 100 de l'effectif total, pour 88 détenues.

En 1884, la proportion était seulement de 4,12 p. 100.

Les 88 détenues étrangères se répartissaient de la manière suivante, comparativement avec celles de 1884 :

Allemagne.....	24	contre	30	en	1884.
Belgique.....	18	—	21	—	—
Italie.....	16	—	7	—	—
Angleterre.....	9	—	5	—	—
Espagne.....	8	—	11	—	—
Suisse.....	8	—	5	—	—
Autriche.....	2	—	»	—	—
Pays-Bas.....	2	—	»	—	—
Pays d'Afrique.....	1	—	1	—	—

Age, durée de la captivité, état civil, religion et professions (Tableaux VI, VII, VIII et IX bis).

Les renseignements relatifs à l'âge des détenues (tableau VI), à la durée de leur captivité (tableau VII) à leur état civil (tableau VIII), à leur religion (tableau VIII), et à leurs professions (tableau IX bis), se trouvent résumés ci-après :

Age.	1885		1884
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Plus de 16 à 20 ans.....	128	6,82	7,10
— 20 à 25 —.....	265	14,13	13,95
— 25 à 30 —.....	277	14,77	13,43
— 30 à 40 —.....	481	25,64	26,97
— 40 à 50 —.....	454	24,20	24,81
— 50 à 60 —.....	179	9,54	9,57
— 60 à 70 —.....	82	4,37	4,12
Plus de 70 ans.....	10	0,53	0,05
	1.876	100	100
<i>Durée de la captivité.</i>			
1 ^{re} Année.....	681	36,30	34,84
2 ^e —.....	493	26,28	24,96
3 ^e —.....	194	10,34	9,68
4 ^e —.....	159	8,48	9,47
5 ^e —.....	76	4,05	5,09
Après la 5 ^e année.....	273	14,55	15,96
	1.876	100	100
<i>État civil.</i>			
Célibataires { sans enfants.....	701	37,37	36,08
Mariées { avec enfants.....	497	26,49	25,48
	1.876	100	100
<i>Religion.</i>			
Catholiques.....	1.849	98,56	98,92
Protestantes.....	26	1,39	0,98
Israélites.....	1	0,05	0,05
Ayant déclaré n'appartenir à aucun culte.....	»	»	0,05
	1.876	100	100
<i>Professions.</i>			
Propriétaires, rentières.....	32	1,71	1,70
Exerçant des professions libérales.....	29	1,54	1,49
Employées.....	4	0,21	0,52
Commerçantes.....	88	4,69	4,63
Exerçant des professions alimentaires.....	18	0,96	0,77
Ouvrières d'atelier ou de fabrique.....	359	19,14	17,55
Employées dans l'industrie du mobilier.....	18	0,96	0,52
Exerçant des professions agricoles ou journalières.....	1.081	57,63	60,16
Exerçant des professions nomades.....	56	2,98	2,21
Mendiantes, filles publiques.....	61	3,25	2,57
A la charge de leur famille.....	130	6,93	7,88
Totaux.....	1.876	100	100

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Les condamnées ayant des antécédents judiciaires étaient au nombre de 980, soit 52,23 p. 100 de l'effectif total. En 1884, il y en avait eu 1.016, soit 52,29 p. 100.

361 étaient des récidivistes proprement dites ; 597 avaient été condamnées à des peines d'un an et au-dessous, et 22 avaient été seulement enfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle.

Voici la décomposition par catégories :

	1885		1884
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Récidivistes proprement dites	165	8,79	7,36
condamnées { une fois.....	70	3,73	5,04
{ deux fois.....	50	2,67	3,40
{ trois fois.....	26	1,39	2,03
{ quatre fois.....	50	2,67	3,14
{ plus de quatre fois..	197	10,50	10,60
Condamnées à un an et au-dessous	108	5,75	5,56
{ deux fois.....	292	15,56	14,05
{ trois fois et plus....	22	1,17	1,08
Ayant été seulement renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle	22	1,17	1,08
Totaux.....	980	52,23	52,29

D'après les catégories pénales, les condamnées pourvues d'antécédents judiciaires se répartissaient ainsi :

	1885		1884
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Travaux forcés.....	139	14,18	13,48
Réclusion.....	83	8,47	9,35
Emprisonnement.....	758	77,35	77,17
Totaux.....	980	100	100

Il y avait en outre, au 31 décembre 1885, 283 femmes qui, à l'expiration de leur peine, devaient être soumises à l'interdiction de séjour.

Parts attribuées aux condamnées sur le produit de leur travail
(Tableau XI).

Elles étaient réparties comme il suit :

	1885		1884
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Un dixième.....	66	3,52	3,86
Deux dixièmes.....	72	3,84	4,37
Trois —	667	35,55	34,02
Quatre —	411	21,91	22,90
Cinq —	660	35,18	34,85
Totaux.....	1.876	100	100

Instruction des condamnées à leur entrée dans l'établissement
(Tableau XII).

Au commencement de leur détention, les détenues avaient le degré d'instruction suivant :

	1885		1884
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrées.....	755	40,24	42,62
Sachant lire.....	303	16,15	15,03
— lire et écrire.....	629	33,53	30,57
— lire, écrire et calculer.....	172	9,17	9,93
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	17	0,91	1,85
Totaux.....	1.876	100	100

Le nombre des illettrées, en même temps que celui des femmes ayant une instruction complète, avait légèrement diminué.

Résultats de l'enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

L'effectif de l'école était,

au 31 décembre 1884, de.....	571
Entrées pendant l'année.....	279
Ensemble.....	850
Sorties.....	323
Effectif au 31 décembre 1885.....	527

Ces 527 élèves étaient classées de la façon ci-après :

	1885		1884
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrées.....	28	5,31	3,16
Sachant lire.....	96	18,22	17,51
— lire et écrire.....	162	30,74	35,55
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	241	45,73	43,78
Totaux.....	527	100	100

Le tableau suivant permet d'apprécier l'ensemble des résultats pour toutes les femmes ayant fréquenté l'école. Le premier chiffre s'applique à celles qui étaient présentes au 31 décembre 1884 et celles qui sont entrées en prison pendant l'année ; le deuxième chiffre comprend celles qui ont quitté l'école par suite de libération ou pour autre cause et l'effectif au 31 décembre 1885.

	1885		1884	
	Commencement des cours.	Fin des cours.	Commencement des cours.	Fin des cours.
Illettrées.....	15,41	3,53	12,84	3,21
Sachant lire.....	21,18	17,29	23,17	15,85
— lire et écrire.....	33,18	31,29	37,51	29,89
— lire, écrire et calculer...	30,23	46,24	26,48	37,41
Possédant l'instruction primaire complète.....	»	1,65	»	13,64
Totaux.....	100	100	100	100

Enfin, il ressort du tableau XIII que 114 femmes admises à l'école n'avaient pas profité des leçons qui leur avaient été données, soit 13,41 p. 100.

L'enseignement élémentaire de la musique, organisé dans la maison centrale de Clermont, a été donné à 18 détenues.

Les bibliothèques contenaient 3.272 volumes et les mises en lecture se sont élevées à 9.062, contre 15.876 en 1884.

Grâces, commutations, récompenses (Tableau XIV).

Les condamnées ont été l'objet, pendant le cours de l'année, de 286 décisions gracieuses ; savoir :

Remise entière du restant de la peine.....	62	
Commutation { des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps	9	} 20
{ des travaux forcés en réclusion.....	1	
{ des travaux forcés en emprisonnement....	10	
Réduction sur la peine { de moins de 1 an.....	73	} 202
{ de 1 an à 3 ans	120	
{ de plus de 3 ans et moins de 5 ans	5	
{ de 5 ans et plus.....	4	
Remise de la surveillance à titre spécial.....	2	
Total.....	286	

La remise de la surveillance accessoirement à une autre grâce a été accordée à 4 condamnées. Des dixièmes supplémentaires sur le produit de leur travail ont été attribués à 58, pour leur bonne conduite et leur assiduité.

État disciplinaire (Tableau XV).

De même qu'en 1884, les tribunaux n'ont été appelés à prononcer aucune peine pour crimes ou délits commis pendant la détention.

Les infractions relevant du prétoire de justice disciplinaire des établissements se sont élevées à 2.271, au lieu de 2.562 l'année précédente ; elles ont été suivies d'un nombre égal de punitions, savoir :

	1885		1884
	NOMBRE	0/0	0/0
<i>Infractions.</i>			
Larcins	19	0,84	1,25
Voies de fait envers le personnel de surveillance.....	»	»	0,27
Voies de fait envers d'autres détenues.....	84	3,70	0,89
Rébellion, mutinerie	106	4,67	10,47
Actes d'immoralité.....	36	1,58	1,37
Infractions au silence	952	41,92	44,11
Refus de travail	127	5,59	3,79
Paresse, négligence dans le travail.....	296	13,03	14,05
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés..	81	3,57	0,97
Infractions diverses.....	570	25,10	22,83
	2.271	100	100
<i>Punitions.</i>			
Cellule	600	26,42	23,93
Pain sec.....	494	21,75	23,65
Autres privations alimentaires.....	453	19,95	27,01
Amendes	233	10,26	8,86
Autres punitions.....	233	10,26	6,83
Réprimandes.....	258	11,36	9,72
Totaux.....	2.271	100	100

784 femmes avaient été punies :

- 307 une fois seulement.
- 174 deux fois —
- 139 trois fois —
- 164 au moins quatre fois.

784

Soit 41 p. 100 de la population moyenne, au lieu de 44,32 p. 100 en 1884.

Outre ces punitions, on avait infligé pour divers motifs 4.507 journées de cellule et 3.865 journées de privation alimentaire.

La statistique ne signale aucune évasion ni tentative d'évasion.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

Les infirmeries contenaient, au 31 décembre 1884,

une population de.....	76 malades.	
Entrées	1.058	—
	<u>Ensemble.....</u>	<u>1.134</u> —
Sorties. {	Guéries..... 961	}..... 1.055 —
	Transférées dans des hôpitaux..... 8	
	Libérées..... 20	
	Décédées..... 66	
Effectif au 31 décembre 1885.....	79	—

Le nombre des décès s'est élevé à 66, celui des journées de maladie à 26.042.

Voici quelques comparaisons avec l'année précédente :

	1885	1884
	0/0	0/0
Malades traitées.....	1.134	1.273
Décès	66	69
Journées d'infirmerie.....	26.042	31.359
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	3,73	4,19
Durée moyenne du séjour à l'infirmerie.....	22 jours 96	24 jours 63
Rapport des décès au total des malades traitées.....	5,82	5,42
Rapport des décès à la population moyenne.....	3,45	3,37

Les cinq maisons centrales se classent dans l'ordre suivant, sous le rapport du nombre des décès :

Cadillac	4,699	0/0 de la population moyenne.
Doullens.....	4,181	—
Montpellier.....	3,012	—
Clermont	2,902	—
Rennes.....	2,819	—

Sous le rapport des journées d'infirmerie, l'ordre était différent :

Montpellier.....	6,439	0/0 de la population moyenne.
Clermont	5,011	—
Cadillac	3,232	—
Rennes.....	3,195	—
Doullens	0,546	—

Les maladies les plus fréquentes étaient celles de l'appareil digestif, de l'appareil respiratoire et l'anémie.

Celles qui avaient causé le plus de décès étaient la phthisie pulmonaire, 15, les maladies de cœur, 8, et l'anémie, 9.

Le nombre de femmes atteintes d'aliénation mentale ou d'épilepsie, qui était de 8 au 31 décembre 1884, s'est trouvé réduit à 3, à la fin de l'année 1885.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII).

Dans les maisons centrales de femmes, le nombre total de journées de travail a été de 540.012, soit 77,29 p. 100 du total des journées de détention. En 1884, la proportion était de 77, 11 p. 100.

Voici les moyennes comparées du produit du travail :

	1885	1884
Produit moyen par journée de travail	0,9929	1,0458
Produit moyen par journée de détention	0,7674	0,8064

D'après les moyennes du produit du travail, les cinq maisons centrales étaient ainsi classées :

	fr. c.	contre	fr. c.	en
Rennes.....	1 0635		1 0690	1884.
Doullens.....	1 0534	—	1 0332	—
Clermont	1 0460	—	1 0594	—
Montpellier	0 9442	—	1 0905	—
Cadillac.....	0 8442	—	0 8166	—

Le produit total du travail s'est élevé à la somme de 536.183 fr. 45, dont 11.398 fr. 29 à titre de gratifications.

Cette somme a été répartie de la manière suivante :

	fr. c.	soit	fr. c.	par
Pécule { disponible .	110.901 70		0 1587	} par journée de détention.
des détenues : { réserve....	99.420 18	—	0 1423	
Portion concédée aux entrepreneurs	325.861 57	—	0 4664	
Total.....	536.183 45	—	0 7674	

Pécule (Tableaux XXVIII et XXIX).

Le résumé des comptes de pécule des condamnées, pour l'année 1885, s'établit ainsi qu'il suit :

	Disponible		Réserve	
	fr.	c.	fr.	c.
Avoir net au 31 décembre 1884.....	45.967	07	271.135	06
Récettes en 1885.....	129.078	33	101.238	36
Ensemble.....	175.045	40	372.373	42
Dépenses.....	133.756	69	107.455	80
Avoir au 31 décembre 1885.....	41.288	71	264.917	62
Auquel il y a lieu d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit.....	5	29		
Ensemble.....	41.294	00		

Les moyennes par détenue ressortent, pour chaque établissement, à :

	fr.	c.
Rennes.....	191	84
Cadillac.....	176	34
Doullens.....	153	63
Montpellier.....	149	70
Clermont.....	133	42

Pour l'ensemble des établissements, la moyenne était de 163 fr. 22 contre 163 fr. 30 en 1884.

Les dépenses personnelles des condamnées sur leur pécule ont consisté en :

	fr.	c.
Achat d'aliments.....	85.133	12
— d'effets d'habillement et menus ustensiles.....	16.782	66
Ports de lettres, frais d'actes notariés, etc.....	3.849	81
Total.....	105.765	59

Elles correspondent à une moyenne totale de 0 fr. 1514, contre 0 fr. 1550 en 1884.

Des vivres supplémentaires, pour une somme de 2.245 fr., ont été distribués en outre gratuitement dans le courant de l'année.

Libérées (Tableaux XXX et XXXI).

706 femmes ont été mises en liberté en 1885, dont 644 à l'expiration de leur peine et 62 à la suite de mesures de grâce. Le rapport des grâces au total des libérations se trouve être ainsi de 8,78 p. 100.

Le tableau ci-après contient quelques uns des renseignements compris dans la statistique, comparés avec ceux de l'année précédente :

	1885		1884
	NOMBRE	0/0	0/0
<i>Antécédents.</i>			
Récidivistes.....	284	40,23	32,94
Soumises à la surveillance.....	85	12,04	14,23
<i>Destination.</i>			
Expulsées comme étrangères.....	39	5,52	3,09
Dirigées sur les hôpitaux.....	2	0,28	0,25
— leur ancien domicile.....	254	35,98	44,93
— une autre localité.....	411	58,22	51,73
Totaux.....	706	100	100
<i>Moyens présumés d'existence.</i>			
Paraissant avoir des ressources personnelles	10	1,42	4,21
Ayant du travail assuré.....	199	28,18	24,75
N'ayant pas de travail assuré.....	438	62,04	62,38
Hors d'état de travailler.....	18	2,55	5,20
Remises à des sociétés de patronage.....	»	»	0,12
Expulsées ou dirigées sur les hôpitaux.....	41	5,81	3,34
Totaux.....	706	100	100
<i>Situation pécuniaire.</i>			
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 fr.	144	20,39	26,73
— — de 60 à 100 fr.	163	23,10	26,73
— — de plus de 100 fr.	176	24,93	30,32
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	214	30,31	15,35
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	9	1,27	0,87
Totaux.....	706	100	100
<i>Instruction.</i>			
Illettrées.....	161	22,80	20,42
Sachant lire.....	103	14,59	16,09
— lire et écrire.....	219	31,02	30,20
— lire, écrire et calculer.....	188	26,63	26,61
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	35	4,96	6,68
Totaux.....	706	100	100

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1885 (Tableaux XXXII et XXXIII).

Les renseignements ci-dessous, tirés du tableau n° XXXII relatif aux journées de détention, permettent d'apprécier l'ensemble de la situation pénitentiaire :

	1885		1884	
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0	
Travail en commun	540.012	77,29	77,11	
Chômage faute de travail	1.101	0,16	»	
Repos. {	Infirmes, vieillards, libérés	24.770	3,53	3,50
	Jours fériés	92.281	13,21	13,55
	Prescription médicale	10.002	1,43	1,14
Maladies	26.042	3,73	4,19	
Cellule {	A l'isolement sans travail	888	0,13	0,12
	Par punition disciplinaire	3.619	0,52	0,39
Totaux	698.715	100	100	

Le tableau XXXIII, qui termine la statistique présente la décomposition de l'effectif au 31 décembre 1885.

ALGÉRIE

De même que les années précédentes, les trois établissements affectés en Algérie à l'exécution des longues peines, étaient : pour les hommes, la maison centrale de Lambèse et le pénitencier agricole de Berrouaghia; pour les femmes, la maison centrale du Lazaret.

Les quelques renseignements ci-dessous s'appliquent aux détenus des deux sexes.

Mouvement général de la population (Tableau I).

L'effectif, au 31 décembre 1884,

était de	1.631 hommes	62 femmes.
Entrées pendant l'année	832	33
Ensemble	2.463	95
Sorties	1.025	27
Effectif au 31 décembre 1885	1.438	38

soit une diminution de 193 hommes, et une augmentation de 6 femmes.

L'ensemble des journées de détention a été de 558.374 pour les hommes; de 24.624 pour les femmes; la population moyenne de 1.530 et 67, contre 1.560 et 67 en 1884.

La seule différence notable est donc la diminution de la population moyenne des hommes, qui correspond à une diminution de journées de détention.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

La composition de l'effectif sous le rapport de la juridiction était la suivante :

Jugés par les cours d'assises	408 hommes	52 femmes
Jugés par les tribunaux correctionnels ..	604	11
— militaires	426	5

et sous le rapport de la pénalité :

	NOMBRE		1885		1884	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés.....	»	35	»	51,47	3,92	62,90
Détention.....	»	»	»	»	0,31	»
Réclusion.....	478	6	33,24	8,82	26,18	9,68
Emprisonnement.....	960	27	66,76	39,71	69,59	27,42
Totaux.....	1.438	68	100	100	100	100

Relativement à la durée des peines, les détenus étaient ainsi classés :

	1885		1884		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
TRAVAUX FORCÉS	5 ans.....	»	10	6	11
	Plus de 5 et moins de 10 ans.....	»	3	11	5
	10 ans.....	»	3	8	5
	Plus de 10 à 15 ans.....	»	3	3	»
	Plus de 15 à 20 ans.....	»	4	9	13
	Plus de 20 ans.....	»	2	»	»
DÉTENTION.....	A perpétuité.....	»	10	27	5
	Plus de 10 à 15 ans.....	»	»	1	»
	Plus de 15 à 20 ans.....	»	»	4	»
RÉCLUSION.....	5 ans.....	281	2	71	2
	Plus de 5 et moins de 10 ans.....	77	4	185	4
	10 ans.....	119	»	82	»
	Plus de 10 à 15 ans.....	1	»	88	»
	Plus de 15 à 20 ans.....	»	»	1	»
EMPRISONNEMENT	1 an et 1 jour.....	282	2	325	1
	Plus d'un an et un jour et moins de 2 ans.....	170	8	215	6
	2 ans.....	232	9	288	6
	3 ans.....	152	6	191	4
	4 ans.....	11	1	8	»
	5 ans.....	110	1	105	»
	10 ans.....	1	»	1	»
	Plus de 10 à 15 ans.....	1	»	1	»
Plus de 15 ans.....	1	»	1	»	
Totaux.....	1.438	68	1.631	62	

Faits qui ont motivé les condamnations (Tableaux III et III bis).

Les crimes et délits sont groupés dans les cinq catégories suivantes :

	NOMBRE		1885		1884	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1 ^{re} Catégorie. — Assassinat, association de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié, etc.....	456	32	31,71	47,06	25,14	51,61
2 ^e Catégorie. — Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide, etc.....	719	21	50,00	30,88	54,99	17,74
3 ^e Catégorie. — Évasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, faux dans les passeports, etc.....	12	»	0,84	»	0,55	»
4 ^e Catégorie. — Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avortement, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc.....	233	15	16,20	22,06	18,09	30,65
5 ^e Catégorie. — Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, etc.....	18	»	1,25	»	1,23	»
Totaux.....	1.438	68	100	100	100	100

La différence principale se remarque dans la deuxième catégorie pour les femmes, et provient d'une augmentation des vols simples (14 au lieu de 6).

Répartition par département (Tableau IV).

Les détenus avaient été condamnés :

575	hommes,	40	femmes	dans le département d'Alger ;
508	—	12	—	— de Constantine ;
260	—	16	—	— d'Oran ;
32	—	»	—	dans les colonies ou protectorats ;
29	—	»	—	aux armées en campagne ;
34	—	»	—	dans divers départements de France.

Les proportions étaient, pour les hommes, de : Alger, 40 p. 100, Constantine, 35 p. 100 et Oran 18 p. 100 ; pour les femmes, de : Alger, 59 p. 100, Constantine, 18 p. 100 et Oran, 23 p. 100.

Condamnés étrangers (Tableau V).

Le nombre d'individus de nationalité étrangère était de 175 hommes et 10 femmes ; soit 12,17 et 14,71 p. 100 de l'effectif ; en 1884, les proportions n'étaient que de 10,42 et 8,06 p. 100.

Voici le nom des pays par ordre numérique :

Italie	39 hommes	1 femme
Allemagne	32 —	» —
Espagne	31 —	6 femmes
Tunis, Maroc, Egypte, etc.....	24 —	2 —
Belgique	18 —	» —
Suisse	10 —	» —
Turquie	9 —	1 femme
Angleterre	8 —	» —
Pays-Bas	3 —	» —
Autriche-Hongrie	1 —	» —

Age des condamnés, état civil, religion, profession (Tableaux VI à IX bis).

Le tableau ci-dessous résume les renseignements fournis par la statistique, au sujet de l'âge, de l'état civil, de la religion des condamnés, et des professions qu'ils exerçaient au moment de leur entrée dans les établissements.

	NOMBRE		1885 0/0		1884 0/0			
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
<i>Age (Tableau VI).</i>								
Plus de 16 à 20 ans.....	48	3	3,34	4,41	5,83	3,23		
— 20 à 25 ans.....	369	12	25,66	17,65	25,14	19,35		
— 25 à 30 ans.....	520	15	36,16	22,06	31,82	19,35		
— 30 à 40 ans.....	361	17	25,10	25,00	25,63	24,19		
— 40 à 50 ans.....	102	11	7,09	16,18	8,09	12,90		
— 50 à 60 ans.....	30	8	2,09	11,76	2,82	14,53		
— 60 à 70 ans.....	8	2	0,56	2,94	0,67	4,84		
Plus de 70 ans.....	»	»	»	»	»	1,61		
Totaux.....	1.438	68	100	100	100	100		
<i>État civil (Tableau VII).</i>								
Célibataires ou veufs.....	}	Sans enfants.	895	19	62,24	27,94	59,72	29,03
		Avec enfants	41	24	2,85	35,29	2,88	32,26
Mariés.....	}	Avec enfants	372	15	25,87	22,06	26,12	27,42
		Sans enfants.	130	10	9,04	14,71	11,28	11,29
Totaux.....			1.438	68	100	100	100	100
<i>Religion (Tableau VIII).</i>								
Catholiques.....	614	19	42,70	27,94	35,69	20,97		
Protestants.....	45	»	3,13	»	2,51	»		
Israélites.....	29	2	2,02	2,94	1,59	4,84		
Mahométants.....	749	47	52,08	69,12	60,15	74,19		
Sans culte.....	1	»	0,07	»	0,06	»		
Totaux.....	1.438	68	100	100	100	100		
<i>Professions (Tabl. IX et IX bis).</i>								
Propriétaires, rentiers.....	1	»	0,07	»	0,06	»		
Professions libérales.....	27	1	1,88	1,47	0,67	»		
Employés.....	28	»	1,95	»	2,58	»		
Commerçants, fabricants.....	39	2	2,71	2,94	3,62	»		
Professions alimentaires.....	48	»	3,34	»	2,39	»		
Ouvriers d'atelier, de fabrique.....	54	5	3,75	7,35	3,25	8,03		
Industrie du bâtiment, du mobilier.....	88	»	6,12	»	4,84	»		
Ouvriers agricoles, journaliers.....	696	22	48,40	32,36	52,18	32,27		
Professions nomades.....	27	3	1,88	4,41	2,27	3,23		
Militaires et marins.....	368	»	25,59	»	22,01	»		
Vagabonds, mendiants, filles publiques.....	7	5	0,49	7,35	0,55	9,69		
A la charge de leur famille.....	55	30	3,82	44,12	5,58	46,78		
Totaux.....	1.438	68	100	100	100	100		

Antécédents judiciaires (Tableau X).

Le nombre des individus ayant des antécédents judiciaires, au 31 décembre 1885, s'élevait à 792 pour les hommes, et à 7 pour les femmes. Ils se répartissaient de la manière suivante :

	NOMBRE		1885 0/0		1884 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Récidivistes proprement dits.....	490	5	34,08	7,35	33,48	6,45
Ayant subi antérieurement des peines de 1 an et au-dessous.....	272	2	18,91	2,94	17,59	3,22
Ayant été seulement renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle	30	»	2,09	»	1,53	»
Totaux.....	792	7	55,08	10,29	52,60	9,67
Exempts d'antécédents judiciaires.....	646	61	44,92	89,71	47,40	90,33
TOTAUX GÉNÉRAUX..	1.438	68	100	100	100	100

On peut aussi les envisager au point de vue de la catégorie pénale.

	NOMBRE		1885 0/0		1884 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés.....	»	»	»	»	1,40	»
Détention.....	»	»	»	»	0,23	»
Réclusion.....	299	»	37,75	»	31,59	»
Emprisonnement.....	493	7	62,25	100	66,78	100
Totaux.....	792	7	100	100	100	100

Les condamnés, qui, à l'expiration de leur peine, devaient être soumis à la surveillance de la haute police ou à l'interdiction de séjour étaient au nombre de 361 pour les hommes, et de 13 pour les femmes.

Parts attribuées aux condamnés sur leur travail (Tableau XI).

Les condamnés étaient divisés, sous ce rapport, en six catégories, savoir :

Recevant 1 dixième.....	42 hommes	»	femmes.
— 2 dixièmes.....	66	—	2 —
— 3 —.....	170	—	35 —
— 4 —.....	414	—	7 —
— 5 —.....	744	—	24 —
— 6 —.....	2	—	» —

Instruction à l'arrivée (Tableau XII).

L'état de l'instruction, au moment de leur entrée dans les établissements, des individus présents au 31 décembre 1885, donnait lieu aux constatations ci-après :

	NOMBRE		1885		1884	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Illettrés.....	870	58	60,50	85,30	68,49	85,48
Sachant lire.....	65	1	4,52	1,47	1,41	4,84
— lire et écrire.....	323	4	22,46	5,88	21,21	9,68
— lire, écrire et calculer.....	137	5	9,53	7,35	6,99	»
Possédant l'instruction primaire complète.....	29	»	2,02	»	1,10	»
Possédant une instruction supérieure.....	14	»	0,97	»	0,80	»
Totaux.....	1.438	68	100	100	100	100

Enseignement pendant l'année (Tableau XIII).

De même que les années précédentes, il faut constater que l'enseignement n'a été donné qu'à la plus faible partie des détenus des établissements de l'Algérie.

L'effectif des écoles était

au 31 décembre 1884, de.....	86 hommes	26 femmes
Entrées.....	108	21
Ensemble.....	194	47
Sorties.....	133	13
Effectif au 31 décembre 1885.....	61	34

Pour l'établissement de Lambèse, en particulier, les progrès réalisés sont indiqués ci-dessous :

	COMMENCEMENT des cours.	FIN des cours.
Illettrés.....	115	63
Sachant lire.....	19	47
— lire et écrire.....	24	27
— lire, écrire et calculer.....	36	57
Totaux.....	194	194

On remarquait, en outre, que 35 p. 100 seulement n'avaient pas fait de progrès.

Voici, enfin, l'état de l'instruction des détenus qui suivaient l'école au 31 décembre 1885 :

10 hommes	10 femmes	étaient illettrés.
17 —	6 —	savaient lire.
10 —	13 —	— lire et écrire.
24 —	5 —	— lire, écrire et calculer.

L'enseignement élémentaire du dessin et de la musique, organisé à Lambèse, avait été suivi par 83 détenus.

Les bibliothèques contenaient 887 volumes pour les maisons d'hommes, 215 pour la maison de femmes. On a 11.879 et 194 mises en lecture.

Grâces, commutations, récompenses (Tableau XIV).

Dans le cours de l'année 1885, 159 individus du sexe masculin et 7 femmes ont été l'objet de mesures de clémence, qui se répartissaient ainsi :

	HOMMES	FEMMES	
Remise entière du restant de la peine.....	44	2	
Réduction sur la peine {	de moins de 1 an.....	58	»
	de 1 an à 3 ans.....	53	4
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans.....	4	»
de 5 ans et plus.....	»	1	
Remise de la surveillance à titre spécial.....	»	»	
Totaux.....	159	7	

6 avaient obtenu la remise de la surveillance, accessoirement à une autre grâce. 44 ont bénéficié de dixièmes supplémentaires sur le produit de leur travail.

État disciplinaire (Tableau XV).

Deux peines d'emprisonnement, l'une à huit mois, l'autre à deux ans, ont été prononcées par les tribunaux contre deux condamnés du sexe masculin, pour coups et blessures à des codétenus. On relevait également deux condamnations en 1884.

Les infractions contre la discipline se sont élevées au chiffre de 4.375 pour les hommes et 104 pour les femmes ; elles ont été suivies d'un nombre égal de punitions.

Voici la répartition des unes et des autres :

	NOMBRE		1885		1884	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
<i>Infractions.</i>						
Larcins.....	76	»	1,74	»	2,81	»
Voies { envers le personnel supérieur... de { — les agents de surveillance. fait { — d'autres détenus.....	»	»	»	»	0,04	»
	11	»	0,25	»	0,09	»
	312	1	7,13	0,96	8,10	16,98
Rébellion, mutinerie.....	318	»	7,27	»	8,10	15,10
Actes d'immoralité.....	16	»	0,37	»	0,31	9,43
Infractions au silence.....	461	19	10,54	18,27	9,65	28,30
Refus de travail.....	151	1	3,45	0,96	3,22	26,42
Paresse, négligence dans le travail.....	1.068	36	24,41	34,62	23,47	3,77
Usage du tabac.....	559	»	12,78	»	12,79	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.	384	»	8,77	»	7,98	»
Infractions diverses.....	1.019	47	23,29	45,19	23,44	»
	4.375	104	100	100	100	100
<i>Punitions.</i>						
Cellule.....	768	20	17,55	19,23	9,79	26,42
Salle de discipline.....	851	»	19,45	»	21,51	»
Pain sec.....	232	46	5,30	44,23	5,87	50,94
Autres privations alimentaires.....	992	22	22,68	21,16	19,23	»
Amendes.....	1.167	»	26,68	»	31,10	»
Punitions diverses.....	192	8	4,39	7,69	7,87	3,77
Réprimandes.....	173	8	3,95	7,69	4,63	18,87
Totaux.....	4.375	104	100	100	100	100

1.170 hommes et 48 femmes ont été atteints par ces punitions, dans les proportions suivantes :

Une fois.....	423 hommes	21 femmes.
Deux fois.....	186 —	11 —
Trois fois.....	202 —	9 —
Quatre fois et plus.....	359 —	7 —

En 1884, le nombre des infractions et des punitions avait été de 4.840 pour les hommes et de 53 pour les femmes ; et le nombre des individus punis, de 1.288 et 32.

La statistique de 1885 indique que 5 évasions ont été tentées et 15 consommées, dans les établissements affectés aux hommes ; 10 des évadés avaient été repris et réintégrés dans le courant de l'année.

État sanitaire (Tableaux XVI à XXIII).

Les malades en traitement dans les infirmeries étaient,

au 31 décembre 1884, au nombre de...	23 hommes	15 femmes.
Entrées.....	732 —	97 —
Ensemble.....	755 —	112 —
Sorties.....	730 —	105 —
Effectif au 31 décembre 1885.....	25 hommes	7 femmes.

Les sorties se décomposaient ainsi :

Guéris.....	678 hommes	92 femmes.
Transférés dans les hôpitaux.....	» —	1 —
Libérés.....	17 —	5 —
Décédés.....	35 —	3 —

Le tableau ci-après met en parallèle la situation de 1884 et 1885, pour quelques uns des renseignements les plus importants.

	HOMMES		FEMMES	
	1885	1884	1885	1884
Nombre des malades traités.....	755	868	112	53
Décès.....	35	21	3	1
Journées d'infirmerie.....	8.054	10.126	3.075	2.897
Rapport des journées d'infirmerie aux journées de détention....	1,44	1,77	12,49	11,76
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie.....	10 j. 67	10 j. 66	27 j. 46	54 j. 66
Rapport des décès au total des malades traités.....	4,64	2,42	2,70	1,88
Rapport des décès à la population moyenne.....	2,29	1,34	4,48	1,49

Pour les individus du sexe masculin, on comptait 23 décès à Berrouaghia et 12 à Lambèse, au lieu de 13 et 8 en 1884.

8 décès avaient été causés par les fièvres, au lieu de 5, et 15 par les maladies de l'appareil respiratoire, au lieu de 8. Il convient aussi de signaler 6 cas de péritonite suivis de mort, dont 4 à Berrouaghia.

Les 3 décès, constatés à la maison centrale du Lazaret, étaient dus 1 à la phtisie pulmonaire, et 2 à des maladies nerveuses.

Le nombre total de condamnés atteints d'aliénation mentale ou d'épilepsie a été de 9 pour les hommes. Aucun cas n'a été constaté au Lazaret.

Enfin un condamné s'est suicidé dans la maison centrale de Lambèse.

Travail (Tableaux XXIV à XXVII)

Le travail a donné en 1885 des résultats peu différents de ceux de l'année précédente, pour le pénitencier agricole de Berrouaghia et la maison centrale de femmes ; pour celle de Lambèse au contraire, ils sont plus satisfaisants, la moyenne du produit du travail étant de 0 fr. 09 c. environ plus élevée qu'en 1884.

Le tableau suivant présente en les résumant quelques-uns des chiffres des tableaux statistiques :

	Berrouaghia	Lambèse	Le Lazaret.
Nombre total des journées de travail	239.417	174.997	12.927
Produits de la main-d'œuvre .	212.785 fr. 92	174.708 fr. 58	5.173 fr. 47
Produit moyen par journée de travail.....	0 fr. 8888	0 fr. 9983	0 fr. 4002
Produit moyen par journée de détention	0 6216	0 8085	0 2101
Produit en 1884 :			
Par journée de travail	0 8892	0 9006	0 4095
Par journée de détention.....	0 6206	0 6981	0 2218

Si l'on compare les journées de travail aux journées de détention, on remarque qu'elles représentaient :

69,94 p. 0/0 à Berrouaghia contre 68,90 en 1884
80,99 — à Lambèse — 78,49 —
52,50 — au Lazaret — 54,17 —

Voici quelle a été la répartition des produits de la main-d'œuvre :

	PÉCULE DES DÉTENUIS		PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT acquise au Trésor		TOTALS
	Disponible	Réservé.		sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers.	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	50.048 54	42.752 01	»	653 94	119 331 43	212.785 92
Lambèse	46.100 13	35.677 34	92.931 11	»	»	174.708 58
Le Lazaret.....	987 40	911 55	3.274 52	»	»	5.173 47
Moyenne par journée de détention :	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	0 1462	0 1249	»	0 0019	0 3486	0 6216
Lambèse	0 2133	0 1651	0 4301	»	»	0 8085
Le Lazaret.....	0 0401	0 0370	0 1330	»	»	0 2101
Moyennes en 1884 :						
Berrouaghia.....	0 1493	0 1287	»	0 0111	0 3315	0 6206
Lambèse	0 1635	0 1491	0 3855	»	»	0 6981
Le Lazaret.....	0 0402	0 0376	0 1440	»	»	0 2218

Pécule des détenus (Tableaux XXVIII et XXIX).

On peut résumer ainsi qu'il suit les comptes de pécule des condamnés de l'Algérie pour 1885 :

	HOMMES		FEMMES	
	DISPONIBLE	RÉSERVE	DISPONIBLE	RÉSERVE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1884..	25.442.05	108.053.08	986.35	3.230.87
Recettes	114.919.68	79.736.25	1.368.64	911.55
Ensemble.....	140.361.73	187.789.33	2.354.99	4.142.42
Dépenses.....	106.778.89	80.271.81	1.135.80	825.15
Avoir au 31 décembre 1885...	33.582.84	107.517.52	1.219.19	3.316.57
Auquel il faut ajouter le débet au pécule disponible à la même date	420.63		»	
Ensemble.....	34.003.47		1.219.19	

Pour chaque maison, les moyennes sont les suivantes :

	1885	1884
	fr. c.	fr. c.
Berrouaghia.....	100.57	89.82
Lambèse	95.10	71.45
Le Lazaret.....	66.70	68.02

Les condamnés ont dépensé sur le produit de leur travail et les fonds déposés à leur profit : 52.126 fr. 45 à Berrouaghia, 32.552 fr. 52 à Lambèse, 903 fr. 96 au Lazaret.

Pour les dépenses personnelles, en particulier, les moyennes par journée de détention ont été de :

	BERROUAGHIA	LAMBÈSE	LE LAZARET
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pain et autres aliments.....	0.1387	0.1160	0.0312
Effets d'habillement et menus ustensiles..	0.0065	0.0274	0.0028
Divers.....	0.0052	0.0030	0.0019
Totaux.....	0.1504	0.1464	0.0359
En 1884, les moyennes étaient de.....	0.1605	0.1318	0.0286

Libération (Tableaux XXX et XXXI).

En Algérie, le nombre des libérations effectuées en 1885 a atteint le chiffre de 876 pour les hommes, et de 22 pour les femmes. 44 hommes, soit 5 p. 100, et 2 femmes avaient obtenu remise entière du restant de leur peine.

Les renseignements les plus intéressants sont contenus dans les tableaux suivants :

	NOMBRE		1885 0/0		1884 0/0	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Récidivistes.....	360	4	41,09	18,18	42,62	»
Soumis à la surveillance.....	101	3	11,53	13,64	16,62	»
<i>Destination.</i>						
Expulsés comme étrangers.....	51	1	5,82	4,54	7,25	»
Incorporés dans les armées.....	4	»	0,46	»	0,37	»
Dirigés sur les hôpitaux.....	»	»	»	»	»	»
— sur leur ancien domicile.....	450	21	51,37	95,46	40,50	100
— sur une autre localité.....	371	»	42,35	»	51,88	»
	876	22	100	100	100	100
<i>Moyens présumés d'existence.</i>						
Paraissant avoir des ressources personnelles	87	»	9,93	»	18,37	20,00
Ayant du travail assuré.....	287	»	32,76	»	28,88	30,00
N'ayant pas de travail assuré.....	439	21	50,12	95,46	44,38	30,00
Hors d'état de travailler.....	8	»	0,91	»	0,75	20,00
Remis à des sociétés de patronage.....	»	»	»	»	»	»
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux.....	55	1	6,28	4,54	7,62	»
	876	22	100	100	100	100
<i>Situation pécuniaire.</i>						
Ayant reçu un solde de pécule.....	663	»	75,68	»	82,13	»
Ayant seulement pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route...	206	22	23,52	100	17,12	100
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie	7	»	0,80	»	0,75	»
	876	22	100	100	100	100
<i>Instruction.</i>						
Illettrés.....	690	6	78,77	27,27	80,38	60,00
Sachant lire.....	53	4	6,05	18,18	4,87	40,00
— lire et écrire.....	104	10	11,87	45,46	12,25	»
— lire, écrire et calculer.....	25	2	2,85	9,09	2,25	»
Possédant l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	4	»	0,46	»	0,25	»
Totaux.....	876	22	100	100	100	100

Répartition des journées de détention pendant l'année et de la population au 31 décembre 1885 (Tableaux XXXII et XXXIII).

Les deux tableaux qui terminent la statistique des maisons centrales et pénitenciers agricoles donnent une vue d'ensemble des services pénitentiaires pendant l'année.

Voici, pour la répartition des journées de détention quelques chiffres qui permettront d'établir des comparaisons avec l'année précédente :

	1885				1884		
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0		
	Hommes.	Femmes.	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Travail en commun.....	414.414	12.927	74,22	52,50	72,29	54,17	
Chômage faute de travail.....	»	1.527	»	6,20	»	5,85	
Repos... {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés.	5.192	767	0,93	3,12	0,95	3,72
	Jours fériés.....	62.271	3.720	11,15	15,11	13,06	16,21
	Prescription médicale	5.864	1.944	1,05	7,89	1,22	7,56
	Mauvais temps, réparation à l'outillage	52.313	»	9,37	»	9,24	»
Infirmerie.....	8.054	3.075	1,44	12,49	1,77	11,76	
Cellule ou salle de discipline sans travail.....	10.266	664	1,84	2,69	1,47	0,73	
Totaux.....	558.374	24.624	100	100	100	100	

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

FRANCE

Au 1^{er} janvier 1885, le nombre des établissements d'éducation correctionnelle était de 52, savoir : 6 colonies agricoles publiques, 5 quartiers correctionnels annexés à des prisons départementales et 24 maisons privées étaient affectés aux garçons; le quartier correctionnel de Rouen et 16 maisons privées étaient affectés aux filles.

Au cours de l'année 1885, deux établissements ont été créés par recours à des entreprises privées; celui d'Aniane pour les garçons, ouvert le 1^{er} avril, et celui d'Auberive pour les filles, le 25 mars. Par contre, huit maisons d'éducation pénitentiaire privées ont été supprimées cette même année. Ce sont :

—	Angers	—	1 ^{er} juillet	—
—	Le Mans	—	28 juin	—
—	Lyon	—	2 juillet	—
—	Saint-Omer	—	18 juin	—
—	Sens	—	6 juillet	—
—	Tours	—	27 juin	—

Au 31 décembre 1885, les établissements d'éducation correctionnelle, tant publics que privés, étaient au nombre de 35 pour les garçons et de 11 pour les filles, en voici le tableau :

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS	NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS			
—			
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
—			
Belle-Ile-en-Mer	Morbihan.	Saint-Éloi	Haute-Vienne.
Les Douaires	Eure.	Sainte-Foy	Dordogne.
Saint-Bernard	Nord.	Saint-Ilan	Côtes-du-Nord
Saint-Hilaire	Vienne.	Saint-Joseph	Haute-Saône.
Saint-Maurice	Loir-et-Cher.	Société de patronage de la Seine.	Seine.
Le Val-d'Yèvre	Cher.	Société de patronage des enfants protestants insoumis.	Seine.
Dijon	Côte-d'Or.	Société de patronage du Rhône.	Rhône.
Lyon	Rhône.	Tour-Sainte-Foi	Ariège.
Nantes	Loire-Inférieure	FILLES	
Rouen	Seine-Inférieure	—	
Villeneuve-sur-Lot	Lot-et-Garonne.	Rouen (quartier correctionnel).	Seine-Inférieure
MAISONS PRIVÉES			
—			
Aniane	Hérault.	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS	
Autreville	Haute-Marne.	—	
Bar-sur-Aube	Aube.	Bavilliers	Haut-Rhin.
Bologne	Bouches-d.-Rhône	Diaconesses	Seine.
Breteuil	Oise.	Israélites	Seine.
Brignais-Oullins	Rhône.	La Madeleine	Seine.
Citeaux	Côte-d'Or.	Limoges	Haute-Vienne.
Fontaine	Aube.	Montpellier	Hérault.
Fouilleuse	Seine-et-Oise.	Rouen	Seine-Inférieure
Jommelières	Dordogne.	Sainte-Anne-d'Auray	Morbihan.
La Loge	Cher.	Société de patronage de la Seine.	Seine.
Langonnet	Morbihan.	ÉTABLISSEMENT SPÉCIAL	
Le Luc	Gard.	—	
Mettray	Indre-et-Loire.	Auberive	Haute-Marne.
Moisselles	Seine-et-Oise.		
Orgeville	Eure.		

Le quartier correctionnel de Rouen n'est pas un établissement public; ce n'est qu'une annexe de la maison de patronage pour les jeunes filles détenues ou libérées.

Entrées et sorties (Tableau I).

Le mouvement de décroissance dans la population des jeunes détenus, constaté durant les dernières années, quoique un peu moins accentué qu'en 1884, continue à être sensible, comme le montre le tableau suivant.

	GARÇONS	FILLES	TOTAUX
Effectif au 31 décembre 1884	5.660	1.318	6.978
Entrés pendant l'année 1885	1.630	782	2.412
Ensemble	7.290	2.100	9.390
Sortis pendant l'année	1.931	879	2.810
Reste au 31 décembre 1885	5.359	1.221	6.580

La diminution qui était en 1884 de 372 pour les garçons et de 122 pour les filles est, cette année, de 301 d'une part et de 97 de l'autre.

Le nombre des journées de détention présente une différence en moins de 165.000, et la population moyenne descend de 7.130 à 6.697, soit une diminution de 433.

Le nombre des jeunes garçons détenus dans les établissements de l'État a atteint, au 31 décembre 1885, 45,75 p. 100 de l'effectif total, au lieu de 38,72 p. 100 qui était la proportion relevée pour l'année précédente, par suite du retrait successif d'enfants jusqu'alors confiés aux établissements privés.

Durée de la peine et de la correction (Tableau II).

Les maisons des jeunes détenus renferment trois catégories principales énumérées dans le tableau ci-conpre.

	GARÇONS	FILLES
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du Code pénal).....	0/0	0/0
Condamnés (art. 67 et 69 du Code pénal).....	96,73	86,32
Détenus par correction paternelle.....	1,83	0,74
	1,44	12,94
Totaux.....	100	100

Les proportions sont très sensiblement les mêmes qu'en 1884.

Motifs de l'envoi en correction et tribunaux qui l'ont prononcé (Tableau III).

En ce qui concerne la nature des délits on relève les proportions suivantes qui sont mises en regard des chiffres correspondants de 1884.

<i>Nature des délits.</i>	GARÇONS		FILLES	
	1885	1884	1885	1884
Assassinat, empoisonnement.....	0,06	0,05	0,65	0,46
Meurtre, coups et blessures.....	1,79	1,54	1,88	1,29
Incendie.....	1,81	1,84	3,52	1,97
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	3,53	3,34	13,92	13,50
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	3,40	3,66	7,54	2,50
Vol simple, escroquerie, etc.....	64,67	63,84	38,25	44,84
Mendicité.....	6,03	5,14	11,80	11,46
Vagabondage.....	14,07	16,30	9,34	11,69
Divers.....	3,20	3,25	0,16	0,23
Totaux.....	98,56	98,96	87,06	87,94
Détenus par correction paternelle.....	1,44	1,04	12,94	12,06
Totaux généraux....	100	100	100	100

Ces nombres diffèrent peu d'une année à l'autre ; néanmoins, la proportion du vagabondage a sensiblement diminué. De plus, les cas de vols qualifiés ont augmenté notablement chez les filles, tandis qu'une diminution s'est produite sur les vols simples.

Abstraction faite des enfants envoyés en correction par l'autorité paternelle, on relève sous le rapport de la juridiction qui a prononcé l'envoi en correction, les chiffres suivants :

	GARÇONS	FILLES
Tribunaux correctionnels.....	5.203	1.050
Cours d'assises.....	78	13
Tribunaux militaires.....	1	»

Lieux d'origine (Tableau IV).

Les départements où les tribunaux ont eu à prononcer les plus nombreuses condamnations sont :

Pour les garçons : la Seine, avec 853 ; le Nord, 295 ; le Rhône, 229 ; la Seine-Inférieure, 214 ; le Finistère, 158 ; les Bouches-du-Rhône, 152 ; la Loire-Inférieure, 149 ; la Gironde, 141.

Pour les filles : la Seine, avec 131 ; la Seine-Inférieure, 99 ; l'Eure, 57.

Pour le département de la Seine, on remarque une diminution très sensible d'une année à l'autre ; le nombre est de 96 pour les garçons et 42 pour les filles.

Age des enfants (Tableau V).

Si l'on compare les chiffres de l'année 1884 avec ceux de l'année 1885, relatifs à l'âge des jeunes détenus au moment de leur entrée dans les maisons de correction, on obtient les résultats suivants :

	GARÇONS		FILLES	
	1885	1884	1885	1884
0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans.....	1,27	1,33	1,64	1,37
De 8 à 10 ans.....	12,33	11,43	8,19	8,42
De 10 à 12 ans.....	24,82	23,26	18,59	19,73
De 12 à 14 ans.....	32,54	32,63	27,36	31,03
De 14 à 15 ans.....	18,61	20,08	24,49	23,21
De plus de 15 ans et moins de 16 ans.....	10,43	11,27	19,73	16,24
Totaux.....	100	100	100	100

Etat civil des enfants (Tableau VI).

On relève parmi les garçons : 4. 655 enfants légitimes et 704 enfants naturels.

Parmi les filles : 949 d'une part et 272 de l'autre.

845 garçons et 374 filles sont issus de parents ayant subi des condamnations ; 2. 294 garçons et 745 filles sont orphelins ; enfin 857 garçons et 379 filles sont issus de parents mendiants, vagabonds, inconnus, disparus ou vivant de prostitution.

Religion (Tableau VII).

Au point de vue de la religion, les enfants se répartissaient ainsi :

Catholiques.....	5.232 garçons.	1.168 filles.
Protestants.....	119 —	52 —
Israélites.....	8 —	1 —

Antécédents judiciaires (Tableau VIII).

606 garçons et 92 filles comptant à l'effectif au 31 décembre 1885 avaient été, avant leur entrée, envoyés une ou plusieurs fois en correction ; ces chiffres se rapprochent sensiblement de ceux de l'année précédente. En 1884, on comptait 646 garçons et 106 filles ; mais il convient de noter que la population des établissements d'éducation correctionnelle était plus considérable.

Professions exercées et état d'instruction des enfants à l'entrée dans les maisons de correction (Tableau IX).

Le tableau suivant donne le détail des professions qu'exerçaient les enfants à leur entrée dans les établissements d'éducation correctionnelle :

	GARÇONS	FILLES
Professions industrielles.....	726	425
— agricoles.....	799	74
— diverses.....	397	128
Sans profession.....	3.437	594

Sous le rapport de l'instruction, on note que les illettrés sont au nombre de 2.428, soit 45,31 p. 100 chez les garçons, et de 630, ou 51,60 p. 100 chez les filles.

On ne compte que deux enfants, un garçon et une fille, ayant reçu une instruction supérieure à l'enseignement primaire.

Enseignement pendant l'année (Tableau X).

Le tableau suivant présente le degré d'instruction des enfants présents au 31 décembre 1885, au moment de l'entrée en correction et à la fin de l'année :

	GARÇONS		FILLES	
	A l'arrivée.	Au 31 décembre 1885	A l'arrivée	Au 31 décembre 1885
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés.....	45,31	5,60	51,60	12,86
Sachant lire.....	16,63	8,28	15,97	10,81
— lire et écrire.....	26,98	24,13	21,95	19,00
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire.....	11,08	61,99	10,48	57,33
	100	100	100	100

La deuxième partie du tableau X donne les résultats de l'enseignement pour toute la population scolaire pendant l'année 1885 :

		GARÇONS	FILLES
Illettrés.....	Demeurés illettrés.....	346	206
	Ayant appris à lire.....	305	92
	— à lire et à écrire.....	265	53
Sachant lire.....	— à lire, écrire et calculer.....	74	66
	N'ayant pas fait de progrès.....	38	32
	Ayant fait des progrès.....	242	86
Sachant lire et écrire.....	Ayant appris à écrire.....	305	96
	— à écrire et à calculer.....	167	71
	N'ayant pas fait de progrès.....	105	35
Sachant lire et écrire.....	Ayant fait des progrès.....	998	253
	Ayant appris à calculer.....	593	180
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	74	40
Sachant lire écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès.....	329	43
	Ayant fait des progrès.....	2.427	645
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	1.022	202
Totaux.....		7.290	2.100

Discipline (Tableau XI).

Il est constaté que 132 garçons et 4 filles ont été l'objet de mesures de clémence; que 264 garçons et 14 filles ont obtenu leur mise en liberté provisoire.

En résumé, 85.290 récompenses, (y compris les grâces et les mises en liberté provisoire) ont été accordées aux garçons, et 6.905 aux filles.

En 1885 on a eu à constater 57.091 infractions de toute nature de la part des garçons au lieu de 61.515 en 1884. — Pour les filles, 2.534 en 1885, alors que le nombre s'était élevé en 1884 à 3.081.

Voici d'ailleurs les chiffres détaillés des infractions:

	GARÇONS		FILLES	
	1885	1884	1885	1884
Larcins	1.320		149	
Immoralité	498		139	
Voies de fait	1.980		22	
Paresse	9.244		786	
Insubordination.....	4.069		354	
Divers.....	39.980		1.084	
Totaux.....	57.091		2.534	

Etat sanitaire (Tableau XII).

Au cours de l'année se sont produits 1.705 cas de maladie et 67 décès pour les garçons; 331 cas de maladie et 19 décès pour les filles.

Sont comparés dans le tableau ci-dessous les décès des deux dernières années ainsi que les maladies qui les ont produits.

	GARÇONS		FILLES	
	1885	1884	1885	1884
Phtisie pulmonaire	24	31	9	15
Scrofules	6	5	2	1
Fièvre typhoïde.....	17	6	1	2
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.....	2	3	3	1
Diverses.....	18	31	4	4
Totaux.....	67	76	19	23

Le nombre des décès a sensiblement diminué; cette diminution porte surtout sur la phtisie pulmonaire (33 décès au lieu de 46). Il y a lieu de noter qu'une épidémie de fièvre typhoïde a cruellement éprouvé la colonie de Belle-Ile-en-Mer, qui compte à elle seule 16 décès pour une population moyenne de 386 détenus.

Travail (Tableaux XIII et XIV).

Les renseignements relatifs au travail des jeunes détenus sont résumés dans le tableau suivant:

	GARÇONS			FILLES		
	OCCUPÉS au 31 décembre 1885.	MOYENNE des travailleurs.	JOURNÉES de travail.	OCCUPÉES au 31 décembre 1885.	MOYENNE des travailleuses.	JOURNÉES de travail.
Services économiques.....	499	462	142.737	231	209	64.525
Travaux agricoles.....	2.387	2.374	733.592	145	167	51.573
Travaux industriels.....	1.889	1.753	541.828	814	677	209.371
Totaux.....	4.775	4.589	1.418.157	1.190	1.053	325.469

Au 31 décembre 1885, on relevait comme inoccupés:

	GARÇONS	FILLES
Malades.....	102	16
Punis.....	109	4
Pour toute autre cause.....	373	11
Totaux.....	584	31

Libération (Tableaux XV et XVI).

Dans ces tableaux ne figurent pas les détenus par correction paternelle.

924 garçons et 281 filles sont sortis par expiration de la peine; 393 garçons et 18 filles ont été graciés ou mis en liberté provisoire.

183 garçons et 8 filles étaient récidivistes à leur entrée.

1.252 garçons sur 1.317, et 261 filles sur un total de 299, étaient en état de gagner leur vie à leur sortie des établissements où ils étaient enfermés.

Quant aux jeunes détenus incapables de se suffire, on relève les chiffres suivants :

	GARÇONS	FILLES
Infirmes ou débiles	19	9
Manquant de l'instruction professionnelle.....	34	14
Inintelligents	12	15
Totaux	65	38

Enfin sous le rapport de l'instruction, il est constaté que 15 garçons seulement sur 601 illettrés à leur entrée, et 2 filles sur 151 n'avaient acquis aucune instruction pendant leur séjour dans les maisons d'éducation correctionnelle.

ALGÉRIE

En Algérie, un seul établissement, celui de M'Zéra, affecté aux jeunes garçons, a reçu ou gardé des jeunes détenus en 1885. C'est un établissement privé, situé à 28 kilomètres environ d'Alger.

Au 31 décembre 1884 l'effectif était de.....	102
Le nombre des entrées en 1885 a été de	44
Ensemble	146
Celui des sorties s'est élevé à.....	37
Reste au 31 décembre 1885	109

Le nombre des journées de détention s'élève à 36.847, ce qui correspond à une population moyenne de 101 détenus.

Parmi les 109 enfants qui étaient enfermés à M'Zéra au 31 décembre 1885, 64 étaient placés sous la tutelle de l'administration (art. 66) et 45 avaient été condamnés à des peines variables; aucun enfant n'était détenu par correction paternelle.

Les envois en correction ont été motivés par les faits suivants :

Assassinat et empoisonnement	3
Meurtre, coups et blessures	16
Incendie	2
Attentat à la pudeur et aux mœurs.....	29
Vol qualifié.....	7
Vol simple, escroquerie, etc.....	50
Vagabondage.....	1
Divers	1

La grande majorité des enfants avait de 12 à 15 ans au moment du délit, 4 seulement étaient récidivistes; 104 sur 109 étaient complètement illettrés.

On compte au point de vue de la religion :

85 enfants mahométans ;
22 — catholiques ;
2 — israélites.

Une grâce et 4 mises en liberté provisoire ont été accordées, ainsi que 624 récompenses de toutes natures ; les fautes sont d'ailleurs très peu nombreuses, 158 infractions seulement dont 1/3 pour paresse.

Sous le rapport sanitaire, on ne compte que 5 cas de maladie et un seul décès au lieu de 11 cas de maladie et 2 décès en 1884.

Les jeunes détenus étaient occupés surtout à des travaux agricoles ; ils ont fourni dans l'année 31.107 journées de travail, ce qui correspond à une moyenne de 101 travailleurs par jour.

On a libéré 5 jeunes détenus par anticipation ; 29 sont sortis après expiration de leur peine. Tous étaient en état de gagner leur vie.

Enfin sur 32 illettrés à leur entrée, un seul n'avait fait aucun progrès au point de vue de l'instruction pendant son séjour à M'Zéra.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

APPLICATION

du régime d'emprisonnement individuel en France.

Les notes fournies à l'administration sur le fonctionnement du régime de l'emprisonnement individuel en France pendant le cours de l'année 1885 sont venues corroborer les observations faites pendant les années précédentes.

D'une manière générale, il a été constaté que la cellule n'exerçait sur la santé des détenus aucune influence fâcheuse ; que l'isolement redouté des malfaiteurs d'habitude était recherché par les individus qui en étaient à leur première condamnation et par ceux dont on pouvait espérer le retour au bien.

En ce qui concerne les prisons de la Seine, l'état statistique suivant indique le mouvement général de la population dans les maisons cellulaires de Mazas et de la Santé :

	MAZAS	SANTÉ (quartier cellulaire.)
Population au 31 décembre 1884.....	1.106	504
Entrées en 1885.....	6.461	7.317
Ensemble	7.567	7.821
Sorties en 1885.....	6.556	7.401
Population au 31 décembre 1885.....	1.011	420
Journées de détention.....	368.050	174.794
Population moyenne.....	1.008	479

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

	MAZAS	SANTÉ
PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL		
Effectif au 31 décembre 1884	710	37
<i>Entrées en 1885.</i>		
Prévenus.....	6.189	431
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	108	275
Ensemble	7.007	743
<i>Sorties en 1885.</i>		
Par suite de non-lieu, main-levée, mise en liberté sous caution	1.806	4
Par suite d'acquiescement	272	73
Relaxés comme condamnés à l'amende seulement	22	5
Transférés. } comme présumés aliénés.....	62	6
} à l'infirmerie centrale.....	39	61
} pour causes diverses.....	744	211
Décédés..... } mort naturelle.....	1	»
} suicides.....	3	»
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant leur séjour dans la prison..	3.404	346
Ensemble.....	6.353	706
Effectif au 31 décembre 1885.....	654	37
Journées de détention.....	235.679	10.519
Population moyenne.....	646	28
CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF		
Effectif au 31 décembre 1884.....	396	467
<i>Entrées en 1885.</i>		
Condamnés qui étaient entrés au quartier cellulaire en état de prévention ou en appel.....	3.404	205
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté.....	164	5.980
Condamnés venant du quartier en commun maintenus au quartier cellulaire	»	426
Ensemble	3.964	7.078

Sorties en 1885.

	MAZAS	SANTÉ
Après expiration de peine sans réduction.....	1.428	4.851
Par suite de réduction de peine, par application de l'art. 4 de la loi du 5 juin 1875.....	70	254
Transférés dans d'autres prisons.....	2.088	818
Graciés.....	17	245
Transférés. } pour cause d'aliénation mentale.....	»	22
} placés à l'infirmerie ordinaire.....	»	249
} — — — centrale.....	4	»
} placés au quartier en commun.....	»	256
Décédés..... } mort naturelle.....	»	»
} suicide.....	»	»
Ensemble	3.607	6.695
Effectif au 31 décembre 1885.....	357	383
Journées de détention.....	132.371	164.275
Population moyenne.....	362	450

Quatre prisons sont affectées à l'exécution de la loi du 5 juin 1875 dans le département de Seine-et-Oise, savoir : les maisons d'arrêt et de correction d'Étampes, de Pontoise et de Corbeil, la maison d'arrêt et de justice de Versailles.

Le mouvement de la population dans ces quatre établissements s'est décomposé comme suit :

Pour Étampes :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1884.....	23	»	23
Entrées en 1885	172	23	195
Ensemble.....	195	23	218
Sorties en 1885.....	182	21	203
Population au 31 décembre 1885.....	13	2	15

La population moyenne a été de 15 hommes et une femme.

Pour Pontoise :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1884	84	7	91
Entrées en 1885	851	82	933
Ensemble	935	89	1.024
Sorties en 1885	829	78	907
Population au 31 décembre 1885	106	11	117

La population moyenne a été de 74 hommes et 8 femmes.

Pour Corbeil :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1884	56	11	67
Entrées en 1885	629	57	686
Ensemble	685	68	753
Sorties en 1885	635	63	698
Population au 31 décembre 1885	50	5	55

La population moyenne a été de 50 hommes et 5 femmes.

Pour Versailles :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1884	91	»	91
Entrées en 1885	1.463	»	1.463
Ensemble	1.554	»	1.554
Sorties en 1885	1.457	»	1.457
Population au 31 décembre 1885	97	»	97

La population moyenne a été de 77 détenus.

Dans les quatre prisons cellulaires de Seine-et-Oise, l'état sanitaire n'a rien laissé à désirer; il ne s'est produit aucun cas d'aliénation mentale pouvant être attribué au mode d'emprisonnement.

Le mouvement de la population de la maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers, en 1885, est relaté dans le tableau suivant :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1884	99	21	120
Entrées en 1885	884	320	1.204
Ensemble	983	341	1.324
Sorties en 1885	839	316	1.155
Population au 31 décembre 1885	144	25	169

La population moyenne a été de 111 hommes et 24 femmes.

L'état sanitaire des détenus s'est maintenu aussi satisfaisant que les années précédentes.

A Tours, la population s'est répartie comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1884	86	21	107
Entrées en 1885	699	289	988
Ensemble	785	310	1.095
Sorties en 1885	707	291	998
Population au 31 décembre 1885	78	19	97

La population moyenne a été de 70 hommes et 19 femmes.

Les observations recueillies dans la prison de Tours pendant l'année 1885 tendent de nouveau à démontrer que le régime cellulaire n'est pas nuisible à la santé des détenus.

Le mouvement de la population de la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould, pendant le cours de l'année 1885, se décompose ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1884.....	13	1	14
Entrées en 1885.....	167	13	180
Ensemble.....	180	14	194
Sorties en 1885.....	160	14	174
Population au 31 décembre 1885.....	20	»	20

La population moyenne a été de 11 détenus pour le sexe masculin et de 2 pour le sexe féminin.

Aucun malade n'est entré à l'infirmerie dans l'année. Deux tentatives de suicide se sont produites ; mais elles ont été accomplies par des détenus le jour même de leur incarcération, et ne semblent pas pouvoir être attribuées au système de l'emprisonnement individuel.

Pour la maison d'arrêt et de justice de Dijon, le tableau ci-dessous fait ressortir le mouvement d'entrées et de sorties de la population détenue pendant l'année 1885.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1884.....	28	»	28
Entrées en 1885.....	758	106	864
Ensemble.....	786	106	892
Sorties en 1885.....	761	102	863
Population au 31 décembre 1885.....	25	4	29

Population moyenne : 21 hommes, 3 femmes.

Pendant tout le cours de l'année 1885, il n'y a pas eu de maladie caractérisée ; aucun décès non plus ne s'est produit.

La prison cellulaire de Dijon étant spécialement affectée aux prévenus et aux accusés, le séjour des détenus n'y est que de courte durée, et, si 8 d'entre eux ont dû être transférés à l'asile d'aliénés, il ne semblerait pas qu'on doive attribuer au régime cellulaire, d'après les constatations faites par le médecin de l'établissement, les troubles constatés dans leur état mental.

La nouvelle maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon n'a été ouverte que le 20 août 1885. — Le mouvement de la population s'est décomposé comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 20 août 1885.....	114	28	142
Entrées en 1885.....	465	310	775
Ensemble.....	579	338	917
Sorties en 1885.....	437	322	759
Population au 31 décembre 1885.....	142	16	158

Population moyenne : hommes 129, femmes 31.

L'application du régime cellulaire n'a donné lieu à aucune observation spéciale. Mais on a spécialement noté que la séparation individuelle était acceptée sans résistance et sans plainte par les détenus qui ont été placés dans la nouvelle maison et qui formaient la population des deux anciennes prisons en commun de Besançon.

Le tableau ci-après indique le nom des maisons cellulaires classées au 31 décembre 1885, ainsi que la contenance totale de chacune d'elles :

ÉTABLISSEMENTS	CELLULES de DÉTENTION		CELLULES de PUNITION		CELLULES d'INFIRMERIE		TOTAL des CELLULES par établissement.	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Mazas.....	1.134	»	18	»	»	»	1.152	
La Santé.....	464	»	12	»	»	»	476	
Dépôt près la préfecture	17	»	»	»	»	»	17	
Angers.....	164	82	4	2	2	6	260	
Corbeil.....	41	12	1	1	2	1	58	
Dijon.....	30	7	»	»	1	1	39	
Etampes.....	29	5	2	»	1	»	37	
Pontoise.....	76	15	3	1	3	1	99	
Sainte-Menehould.....	27	4	1	1	1	1	35	
Tours.....	83	21	1	»	3	1	109	
Versailles.....	56	»	3	»	»	»	59	
Besançon.....	198	36	4	1	12	3	254	
Totaux.....	2.319	182	49	6	25	14	2.595	
	2.501		94					
TOTAL GÉNÉRAL.....	2.595							

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

FRANCE

La statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction comprend huit tableaux, savoir :

- Tableau I. — Mouvement général de la population ;
 — II. — Caractère de la détention ;
 — III et IV. — État sanitaire ;
 — V. — État moral et disciplinaire ;
 — VI. — Enseignement ;
 — VII et VIII. — Travail.

Nous donnons ici un résumé succinct de chacun de ces tableaux :

I. — *Mouvement général de la population.*

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Effectif au 31 décembre 1884.....	21.257	3.974	25.231
Entrées en 1885.....	239.671	64.820	304.491
Ensemble.....	260.928	68.794	329.722
Sorties pendant l'année.....	239.358	64.842	304.200
Reste au 31 décembre 1885.....	21.570	3.952	25.522

Le nombre des journées de détention a été de 7.246.705 pour le sexe masculin, et de 1.477.943 pour le sexe féminin. Ces chiffres correspondent à une population moyenne de 19.877 hommes et 4.051 femmes, en tout 23.928 détenus. La différence avec la population moyenne en 1884 est à peine sensible; il en est de même de l'effectif au 31 décembre 1885.

Dans les prisons de la Seine, on comptait, au 31 décembre 1885, 4.898 hommes et 1.503 femmes, soit 267 hommes en plus et 102 femmes en moins qu'au 31 décembre 1884. Ce mouvement est inverse de celui qui s'était produit en 1884.

II. — *Caractère légal de la détention.*

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAL		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	ADULTES								
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.421	392	1.513	4.643	490	5.133	5.764	882	6.646
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	212	11	223	463	41	504	675	52	727
A l'emprisonnement de simple police.....	7	»	7	92	110	202	99	110	209
A l'emprisonnement correctionnel.....	795	82	877	2.053	331	2.384	2.848	413	3.261
pour un mois et au-dessous									
pour plus d'un mois jusqu'à deux.....	282	63	345	1.504	261	1.765	1.786	324	2.110
pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	343	87	430	2.003	306	2.309	2.346	393	2.739
pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	1.047	141	1.188	4.888	718	5.606	5.935	859	6.794
pour plus d'un an (spécialement autorisés).....	2	»	2	119	33	152	121	33	154
Détenus pour dettes envers l'Etat.....	13	11	24	584	105	689	597	116	713
des particuliers.....	2	1	3	6	1	7	8	2	10
Détenus par mesure administrative.....	974	707	1.681	57	18	75	1.031	725	1.756
Passagers civils.....	»	»	»	72	2	74	72	2	74
militaires et marins.....	»	»	»	20	»	20	20	»	20
JEUNES DÉTENUS									
Par voie de correction paternelle.....	24	1	25	9	5	14	33	6	39
A tout autre titre.....	76	7	83	159	28	187	235	35	270
TOTAUX.....	4.898	1.503	6.401	16.672	2.449	19.121	21.570	3.952	25.522

Tous ces chiffres diffèrent très peu de ceux de 1884. Toutefois, nous constatons sur les peines de 3 mois à un an, une augmentation de 137 condamnés chez les hommes et de 56 chez les femmes, tandis que les peines de moins de trois mois prononcées par les tribunaux présentent une diminution de 257 pour les hommes et 60 pour les femmes. — En résumé, le nombre de condamnés à l'emprisonnement correctionnel dont la durée varie de 6 jours à un an est moindre en 1885 qu'en 1884, sans que la différence toutefois soit importante.

III et IV. — *État sanitaire.*

Le tableau suivant présente l'état sanitaire des divers établissements en 1885 comparé à celui de 1884.

	HOMMES				FEMMES			
	1885.			1884	1885.			1884
	Seine	autres départements	Total		Seine	autres départements	Total	
Maladies.....	3.490	2.275	5.765	5.616	759	528	1.287	1.506
aiguës.....	2.417	1.514	3.931	3.922	2.234	295	2.529	2.552
chroniques.....								
Totaux.....	5.907	3.789	9.696	9.538	2.993	823	3.816	4.058
Journées.....	90.713	63.649	154.362	145.932	144.166	16.960	161.126	157.194
d'infirmierie.....	»	7.480	7.480	8.600	»	3.228	3.228	2.561
d'hôpital.....								
Totaux.....	90.713	71.129	161.842	154.532	144.166	20.188	164.354	159.755
Décès.....	491	288	779	675	138	22	160	177
à l'infirmierie.....	»	61	61	66	»	2	2	8
à l'hôpital.....	4	12	16	16	»	2	2	3
suicides.....								
Totaux.....	495	361	856	757	138	26	164	188

Le nombre des malades a augmenté en 1885 de 158 pour le sexe masculin, et diminué au contraire de 242 pour le sexe féminin.

Le nombre des décès, en diminution de 24 pour les femmes, a augmenté de 99 chez les hommes. — L'augmentation porte sur les décès à l'infirmierie.

Le rapport des décès à la population moyenne qui était de 3,89 p. 100 en 1884 a été de 4,30 p.100, en 1885, chez les hommes; pour les femmes, il est de 4,05 en 1885 au lieu de 4,59 l'année précédente.

569 hommes et 153 femmes, au lieu de 622 et 245, chiffres de 1884, ont été atteints d'aliénation mentale; on a constaté en outre 279 cas d'épilepsie pour les deux sexes, au lieu de 300.

Le département de la Seine a fourni à lui seul 370 aliénés sur un total de 722, soit 51 p. 100.

V. — *État moral et disciplinaire.*

Il y a eu seulement 21.015 individus punis en 1885, au lieu de 21.851 en 1884.

Sur ce total, on compte 19.147 hommes et 1.868 femmes.

	Hommes.	Femmes.
Ont été punis une fois.....	12.697	1.411
— — deux fois.....	3.820	274
— — trois fois et plus.....	2.630	183
	<u>19.147</u>	<u>1.868</u>

Le nombre des punitions s'est élevé à 37.164; elles ont été infligées pour les motifs suivants:

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence.....	2.578	175
Immoralité.....	668	104
Refus de travail.....	2.011	72
Infractions diverses.....	29.155	2.401
	<u>34.412</u>	<u>2.752</u>

Les punitions ont consisté en :

	Hommes.	Femmes.
Cellule.....	12.788	1.262
Punitions diverses.....	19.412	1.425
Amendes.....	2.212	65
	<u>34.412</u>	<u>2.752</u>

30 détenus, au lieu de 25 que l'on comptait en 1884, se sont évadés; au 31 décembre 21 avaient été repris. On n'a constaté toutefois que 47 tentatives d'évasion au lieu de 67. Enfin les peines prononcées par les tribunaux pour crimes et délits commis pendant la détention se décomposent comme suit :

	Hommes.	Femmes.
Afflictives et infamantes.....	2	»
Correctionnelles.....	48	4
	<u>50</u>	<u>4</u>

En 1884, il y avait eu aussi 2 peines graves prononcées et 53 peines correctionnelles au lieu de 52.

En somme, on peut conclure que l'état disciplinaire n'a pas varié d'une année à l'autre.

VI. — *Enseignement.*

Le tableau suivant résume le mouvement des écoles pendant l'année 1885.

	HOMMES	FEMMES
Effectif au 31 décembre 1884.....	1.909	224
Entrées.....	10.917	1.038
	<u>12.826</u>	<u>1.262</u>
Sorties.....	10.973	1.019
	<u>1.853</u>	<u>243</u>
Reste au 31 décembre 1885.....		
TOTAL GÉNÉRAL.....	2.096	

Quant aux résultats de l'enseignement, ils sont répartis comme l'indique le tableau ci-dessous :

	HOMMES	FEMMES	
Illettrés.....	Ayant appris à lire.....	1.376	206
	— à lire et à écrire....	1.082	156
	Ayant fait quelques progrès.....	1.361	132
Sachant lire..	N'ayant pas fait de progrès.....	887	137
	Ayant appris à écrire.....	1.040	144
	— à écrire et à calculer.	948	103
Sachant lire et écrire.....	Ayant fait des progrès.....	770	86
	N'ayant pas fait de progrès.....	883	106
	Ayant fait des progrès.....	2.208	129
Possédant une instruction plus développée.	N'ayant pas fait de progrès.....	917	29
	Ayant fait des progrès.....	1.112	28
	N'ayant pas fait de progrès.....	242	6
Totaux.....	12.826	1.262	

VII et VIII. — Travail.

Au 31 décembre 1885, les prisons départementales de toute la France renfermaient 14.835 détenus occupés, dont 12.629 hommes et 2.206 femmes. La moyenne des travailleurs pour l'année a été de 10.721 hommes et 2.098 femmes. La Seine figure pour 3.059 d'une part et 695 de l'autre dans les détenus occupés au 31 décembre.

Le nombre des journées de travail a atteint le chiffre de 3.958.511, dont 3.310.690 pour le sexe masculin et 647.821 pour le sexe féminin.

Le département de la Seine figure dans ce total pour 718.340 journées d'hommes et 211.795 journées de femmes.

Le produit du travail, d'une valeur totale de 2.225.322 fr. 69 c., a été attribué, savoir :

	fr. c.	dont	fr. c.	pour la Seine,
Au Trésor	143.350,09		143.350,09	—
Aux entrepreneurs	904.219,58	—	104.377,16	—
Aux détenus du sexe masculin..	1.011.900,86	—	230.118,68	—
— — — — — féminin..	165.852,16	—	66.735,09	—
Totaux.....	2.225.322,69		544.581,02	

Les moyennes comparées à celles de 1884, sont les suivantes :

	PAR JOURNÉE DE TRAVAIL		PAR JOURNÉE DE DÉTENTION	
	1885	1884	1885	1884
Hommes.....	0,59	0,58	0,26	0,27
Femmes.....	0,48	0,49	0,21	0,23

Les industries exploitées ont peu varié d'une année à l'autre.

ALGÉRIE

Mouvement de la population pendant l'année.
(Tableaux I et II).

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1884.....	2.883	84	2.967
Entrées.....	44.085	941	45.026
Ensemble.....	46.968	1.025	47.993
Sorties.....	44.024	952	44.976
Effectif au 31 décembre 1885.....	2.944	73	3.017

La population moyenne a été de 2.922 pour les hommes et de 80 pour les femmes, au lieu de 3.152 et 91 en 1884.

Il restait au 31 décembre 1885 dans les prisons d'Algérie, une population de 3.017 détenus, ainsi répartis d'après le caractère légal de la détention :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou pourvoi.....	1.377	36	1.413	
CONDAMNÉS à l'emprisonnement correctionnel	Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	60	»	60
	A l'emprisonnement de simple police ..	62	5	67
	pour un mois et moins.....	183	5	188
	pour plus d'un mois et jusqu'à deux.....	110	6	116
	plus de deux mois et jusqu'à trois.....	187	4	191
	plus de trois mois et jusqu'à un an.....	644	11	655
	plus d'un an (exceptionnellement autorisés).....	59	1	60
	Détenus pour dettes envers l'État.....	116	1	117
	— — — — — les particuliers.	5	1	6
	— par mesure administrative.....	24	»	24
Passagers civils.....	74	3	77	
— militaires et marins.....	26	»	26	
Jeunes détenus.....	17	»	17	
Totaux.....	2.944	73	3.017	

Le nombre des journées de détention a été de 1.066.369 pour le sexe masculin et 29.432 pour le sexe féminin.

État sanitaire (Tableaux III et IV).

Nous relevons 1.058 cas de maladie dont :

Maladies aiguës.....	654
Maladies chroniques.....	404

Elles ont nécessité 14.209 journées de traitement dont : 12.120 dans les infirmeries et 2.089 dans les hôpitaux.

Il y a eu parmi les hommes 48 décès ; parmi les femmes, on n'en compte qu'un seul.

En 1884, on avait enregistré 100 décès chez les hommes et 1 chez les femmes ; 2 hommes se sont suicidés.

Il restait, au 31 décembre 1885, 35 hommes en traitement à l'infirmerie, 4 à l'hôpital, ainsi que 2 femmes à l'infirmerie.

On a constaté 9 cas d'aliénation mentale, et 5 d'épilepsie, tous chez des individus du sexe masculin.

État disciplinaire (Tableau V).

On a dû infliger 2.308 punitions disciplinaires, dont 686 de cellule ; de plus, un détenu a été condamné à une peine infamante et un autre à une peine correctionnelle.

Il y a eu 19 évasions tentées sans succès et 24 consommées ; 8 des évadés ont été repris avant la fin de l'année.

Travail (Tableaux VII et VIII).

Les hommes ont fourni pendant l'année 267.147 journées de travail et les femmes 4.296, soit au total 271.443 journées, dont le produit s'est élevé à 136.475 fr. 66.

Sur cette somme, 66.579 fr. 32 ont été attribués aux entrepreneurs, 69.117 fr. 35 aux hommes et 778 fr. 99 aux femmes ; les détenus ont en outre reçu une somme totale de 1.148 fr. 71 en gratifications.

La moyenne du produit du travail a été de 0.50 par journée de travail, et de 0.13 par journée de détention.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

FRANCE ET ALGÉRIE

Il existait, au 31 décembre 1885, en France 3.102 chambres et 36 dépôts de sûreté ; en Algérie 87 chambres de sûreté.

Les mouvements sont résumés dans le tableau suivant :

	FRANCE		ALGÉRIE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Effectif au 31 décembre 1884.....	29	2	26	»
Entrées.....	61.957	6.922	9.930	205
Ensemble.....	61.986	6.924	9.956	205
Sorties.....	61.967	6.923	9.932	205
Effectif au 31 décembre 1885.....	19	1	24	»

Parmi les 20 individus détenus en France au 31 décembre 1885 on compte une femme et 19 hommes dont un militaire ; les dépôts d'Algérie ne renfermaient ni femmes ni militaires ou marins.

Enfin le nombre des journées de détention s'est élevé à 76.622 pour la France et 20.245 pour l'Algérie.

Une évasion a eu lieu à Alger ; le fugitif a été repris peu de jours après.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPOT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés qui attendent leur transfèrement à la Guyane ou à la Nouvelle-Calédonie.

Les tableaux I et I bis, relatifs au mouvement de la population, peuvent se résumer ainsi :

Effectif au 31 décembre 1884.....	135
Entrées	954
Ensemble.....	1.089
Sorties	753
Effectif au 31 décembre 1885.....	336

Ce mouvement correspond à un total de 78.468 journées de détention et à une population moyenne de 215 individus. L'année précédente la moyenne était de 173 détenus.

Sur 730 détenus envoyés aux colonies, on en compte 341 embarqués sur *le Fontenoy*, le 7 avril, et 359 sur *le Navarin* le 8 septembre, à destination de la Nouvelle-Calédonie; les 30 autres ont été transportés à la Guyane. 21 condamnés ont obtenu des commutations de peine; 11 ont été maintenus provisoirement pour raison de santé.

Juridiction et pénalité (Tableau II).

883 détenus avaient été condamnés par les cours d'assises, et 71 par les tribunaux militaires, à des peines dont la durée proportionnelle est la suivante :

de 5 à 7 ans.....	269
de plus de 7 à 10 ans.....	351
— de 10 à 15 ans.....	96
— de 15 à 20 ans.....	107
à perpétuité.....	131
Total.....	954

Crimes (Tableau III).

Les crimes qui ont motivé le plus de condamnations sont : le vol qualifié, 56,39 p. 100, le meurtre ou l'assassinat, 18,87 p. 100, le viol ou l'attentat à la pudeur, 7,33 p. 100.

Tous ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

Provenance des condamnés (Tableaux IV et V).

Le département des Hautes-Alpes est celui qui, eu égard à sa faible population, a fourni le plus grand nombre de condamnés, 13 au lieu de 2 l'année précédente.

Sur 135 condamnés étrangers on compte 47 Italiens, 30 Belges, 26 Espagnols, 9 Allemands, et 9 Suisses.

Age (Tableau VI).

La répartition des condamnés est la suivante :

de 16 à 20 ans.....	151
de 21 à 25 —.....	295
de 25 à 30 —.....	188
de 31 à 40 —.....	177
de 41 à 50 —.....	89
de 51 à 60 —.....	54
Total.....	954

État civil, religions et professions (Tableaux VII, VIII et IX).

On a remarqué 734 célibataires ou veufs, dont 23 avec enfants, 220 mariés, dont 142 avec enfants.

Sous le rapport de la religion, on a compté :

903 catholiques,
31 protestants,
11 israélites,
7 mahométans,
2 sans culte.

Les journaliers de toute sorte et les individus exerçant des professions agricoles entrent pour près de moitié (465 sur 954) dans le total des condamnés. On relève en outre 71 militaires et 31 individus sans profession.

Antécédents judiciaires (Tableau X).

770 individus, soit 80 p.100 environ, des condamnations prononcées, avaient des antécédents judiciaires.

305 avaient subi des condamnations entraînant la peine de la récidive ; 394 avaient encouru des peines correctionnelles d'un an et au-dessous. 71 avaient été enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle.

Pécule (Tableau XI).

Ce tableau présente la répartition des détenus d'après la part du produit de leur travail qui leur est attribuée.

Instruction (Tableau XII).

Les proportions, sous le rapport de l'instruction, sont détaillées ci-après :

Illettrés.....	20,02 0/0
Sachant lire, écrire et calculer.....	76,52
Possédant au moins l'instruction primaire complète.....	3,46
Total.....	100

Grâces, commutations et réductions de peine (Tableau XIII).

21 condamnés ont bénéficié de commutations de peines, et 11 de réductions.

État disciplinaire (Tableau XIV).

On a dû réprimer 221 infractions, parmi lesquelles les plus fréquentes sont la paresse, les manquements au silence et les vols, qui forment 66 p. 100 du total.

Les détenus punis sont au nombre de 89; aucune faute n'a été jugée assez grave pour être déférée aux tribunaux; aucune évasion n'a été tentée.

État sanitaire (Tableaux XV, XVI, XVII).

On a enregistré 234 cas de maladie dont

123 affectant la forme aiguë,
et 111 affectant la forme chronique.

Il n'y a eu que 2 décès; un par bronchite chronique, et l'autre par cachexie, chez des individus déjà malades à leur entrée au dépôt. Il y a eu 4 cas d'aliénation mentale et 4 d'épilepsie simple.

Travail (Tableaux XVIII et XIX).

Les journées de travail ont été de 51.510 soit 2/3 environ des journées de détention; au 31 décembre, 315 détenus sur 336 étaient occupés.

Les industries principales exploitées ont été l'effilochage et la confection des sacs en papier qui figurent dans le chiffre des produits constatés pour 21.206 fr. 56 sur un total de 29.775 fr. 97.

Le produit du travail a été réparti ainsi qu'il suit :

	fr.	c.
Aux entrepreneurs	22.225	99
Au Trésor (pour amendes)	19	30
Au pécule des condamnés	7.549	98

La moyenne par journée de travail s'élève à 0 fr. 578 et 0 fr. 379 par journée de détention.

Dépenses des condamnés (Tableau XX).

Une somme de 13.704 fr. 71 c., soit une moyenne journalière de 0 fr. 1746, a été dépensée par les condamnés sur leur pécule.

Des vivres supplémentaires, pour une valeur de 346 fr. 84 c., ont de plus été accordés gratuitement aux détenus.

(Tableaux XXI et XXII).

On peut résumer comme suit ces deux tableaux qui présentent, d'une part, la répartition des journées de détention, et d'autre part, celle de la population au 31 décembre 1885.

Répartition des journées de détention.

Travail en commun	51.510	
Repos {	Vieillards, infirmes, arrivants, libérés	1.209
	Jours fériés	9.981
	Par prescription médicale	1.342
	Par expectative d'embarquement	11.611
Malades	2.743	
Cellule sans travail	72	
TOTAL	78.468	

De ce tableau il ressort que les condamnés sont restés en expectative d'embarquement pendant 14,80 p. 100 du total des journées de détention, au lieu de 20,06 p. 100 en 1884.

Répartition de la population au 31 décembre 1885.

Travail en commun	315
Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	4
Malades	15
Cellule sans travail	2
TOTAL	336

SIXIÈME PARTIE.

DÉPENSES. — ÉTAT DU PERSONNEL.

Les crédits ouverts par la loi annuelle des finances et par des lois spéciales s'élèvent à la somme de 24.969.976 fr., savoir :

Chapitre	XVIII.	— Personnel.....	5.887.886
—	XIX.	— Entretien des détenus.....	12.053.143
—	XX.	— Remboursements divers pour frais de séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires ..	43.075
—	XXI.	— Transport des détenus et des libérés, secours de route.....	527.600
—	XXII.	— Travaux ordinaires aux bâtiments (entreprise).....	205.000
—	XXIII.	— Mobilier (entreprise).....	91.891
—	XXIV.	— Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (régie).....	341.900
—	XXV.	— Exploitations agricoles.....	317.171
—	XXVI.	— Dépenses accessoires.....	337.161
—	XXVII.	— Subventions aux institutions de patronage.....	60.000
—	XXVIII.	— Acquisitions et constructions....	305.000
—	XXIX.	— Acquisition de la colonie du Val-d'Yèvre, 6 ^e annuité.....	70.149
—	XXX.	— Subventions aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875.....	600.000
Chapitre	unique.	— Remboursements sur les produits du travail des détenus	4.130.000
		TOTAL ÉGAL.....	24.969.976

Cette somme de 23.424.456 fr. 09 doit être diminuée des produits du travail et autres produits versés au Trésor, soit :

FRANCE		fr. c.
Maisons centrales.....	4.090.940	17
Pénitenciers agricoles.....	170.740	68
Dépôt de forçats.....	49.705	11
Établissements publics de jeunes détenus.....	121.630	87
Prisons de la Seine.....	318.092	89

ALGÉRIE	
Maisons centrales et pénitencier agricole.....	316.380 41
Total.....	5.067.490 13

Ce qui réduit la dépense nette à la charge du Trésor à la somme de 18.356.965 fr. 96.

Une somme de 294.835 fr. 98 a été imputée sur le chapitre 30. Les départements qui ont obtenu des subventions, en vue de l'application de la loi du 5 juin 1875, sont les suivants :

	fr. c.
Alpes-Maritimes.....	242.612 37
Cher.....	35.524 25
Doubs.....	7.585 14
Loire.....	7.846 12
Marne (Haute-).....	1.268 10
Total égal.....	294.835 98

Les dépenses afférentes aux acquisitions et constructions se sont élevées à la somme de 303.550 fr. se répartissant ainsi :

FRANCE	
<i>Maisons centrales.</i>	
Rennes.....	8.573 26
Melun.....	212.875 00
Travaux et missions extraordinaires par le réviseur vérificateur des bâtiments.....	3.833 60
	225.281 86
<i>Établissements publics de jeunes détenus.</i>	
Colonie agricole du Val-d'Yèvre (Cher).....	24.766 13
— de Saint-Maurice (Loir-et-Cher).....	3.608 58
— de Saint-Hilaire (Vienne).....	4.297 68
<i>A reporter.....</i>	257.954 25

Report..... 257.954 25

ALGÉRIE

Pénitencier agricole de Berrouaghia (Alger).....	45.595 75
Total égal.....	303.550 00

Abstraction faite des dépenses occasionnées par les constructions dans les établissements appartenant à l'État (Chap. 29), et, après déduction des produits versés en numéraire au Trésor, le prix, par journée de détention, ressort ainsi qu'il suit pour les diverses catégories d'établissements (Tableaux II à IV).

FRANCE

Maisons centrales de force et de correction	0 71	au lieu de	0 70	en 1884.		
Pénitenciers agricoles.....	1 31	—	1 60	—		
Dépôt de forçats.....	1 28	—	1 58	—		
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.	{	Seine.....	0 88	—	0 86	—
		Autres départements.....	1 00	—	1 00	—
Établissements de jeunes détenus...	{	publics, garçons	1 315	—	1 40	—
		privés,	0 785	—	0 77	—
		jeunes filles...	0 71	—	0 64	—

ALGÉRIE

Maisons centrales et pénitencier agricole..	1 36	—	1 08	—
Maisons d'arrêt, de justice et de correction	0 98	—	1 12	—
Jeunes détenus.....	1 10	—	1 00	—

Ces indications donnent lieu de constater les augmentations ou les diminutions du prix moyen par journée de détention tant en France qu'en Algérie.

Personnel.

Au 31 décembre 1885, les établissements pénitentiaires contenaient 4.931 agents de tous ordres, auxquels il convient d'ajouter les agents des transports cellulaires, qui étaient au nombre de 74.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du personnel entre les différents services :

	Administration. Services économiques. Services agricoles. Comptabilité.	ENSEIGNEMENT	CULTES	SERVICE DE SANTÉ	SERVICE DES BATIMENTS	GARDIENS-CHEFS	Premiers-Gardiens. Gardiens commis-greffiers. Gardiens ordinaires. Contremâîtres.	SURVEILLANTES	TOTAL
FRANCE.									
Maisons centrales et pénitenciers agricoles....	125	16	31	36	19	16	794	115	1.152
Dépôt de forçats.....	3	»	2	1	»	1	26	»	33
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine).....	56	8	12	24	»	9	278	73	460
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements) ..	47	48	379	361	»	380	874	459	2.548
Établissements publics de jeunes détenus.....	37	17	7	8	1	6	202	11	289
Transports cellulaires...	2	»	»	1	»	30	41	»	74
ALGÉRIE									
Maisons centrales et pénitenciers agricoles....	18	2	2	4	2	2	121	6	157
Maisons d'arrêt, de justice et de correction et prisons annexes.....	14	»	3	18	»	62	183	12	292
TOTAUX.....	302	91	436	453	22	506	2.519	676	5.005

La situation détaillée du personnel fait l'objet des deux derniers tableaux de la statistique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'hommage de mon profond respect.

*Le Conseiller d'État,
Directeur de l'Administration pénitentiaire,*

L. HERBETTE.

TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES DES DÉTENUS ET CONDAMNÉS DE TOUTES CATÉGORIES

Nos
des tableaux

- I. — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons).
- I (bis). — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes et jeunes filles).
- II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.